


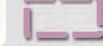



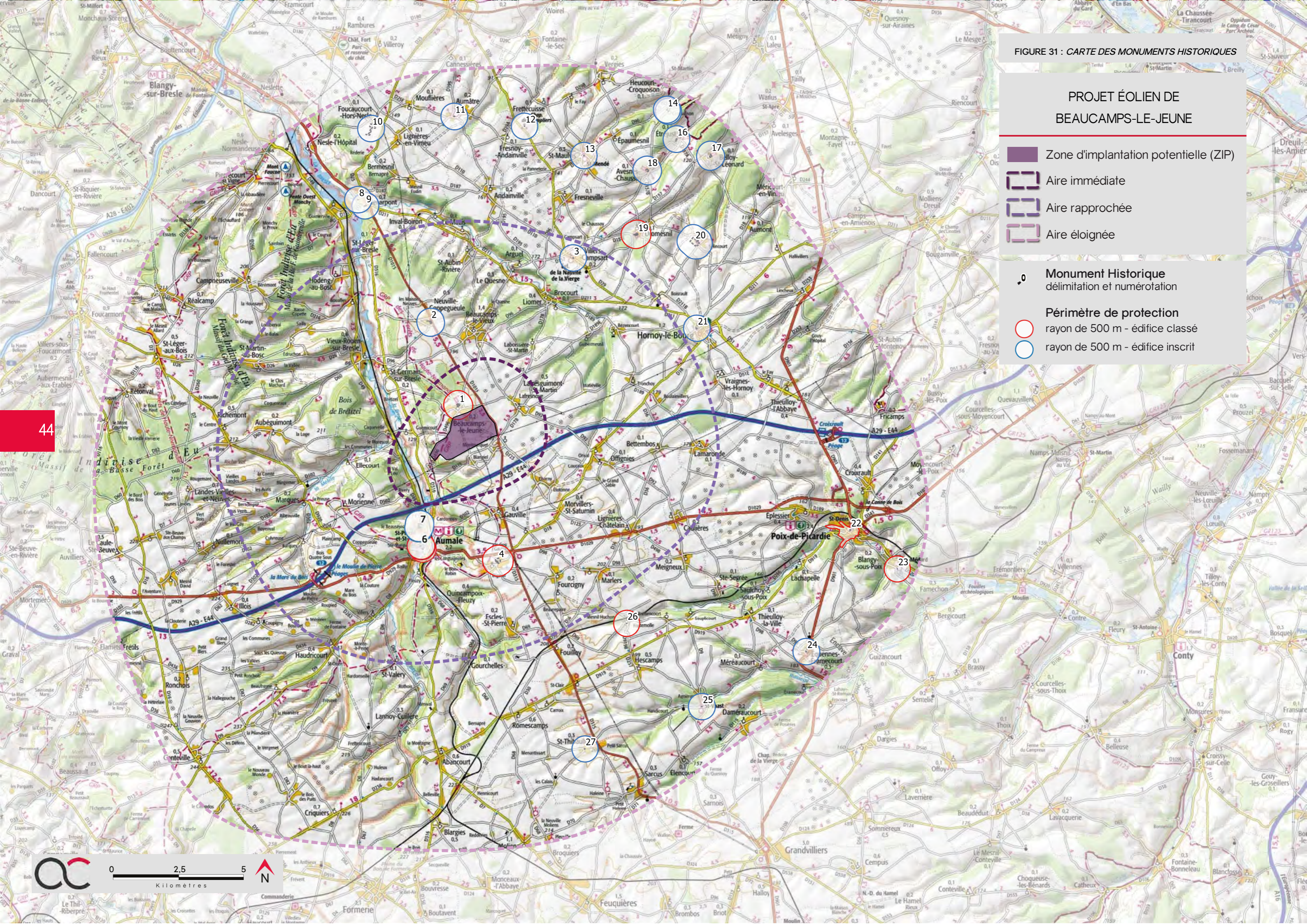


FIGURE 31 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Monument Historique
délimitation et numérotation
-  Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice classé
-  rayon de 500 m - édifice inscrit



2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les Monuments Historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covoisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

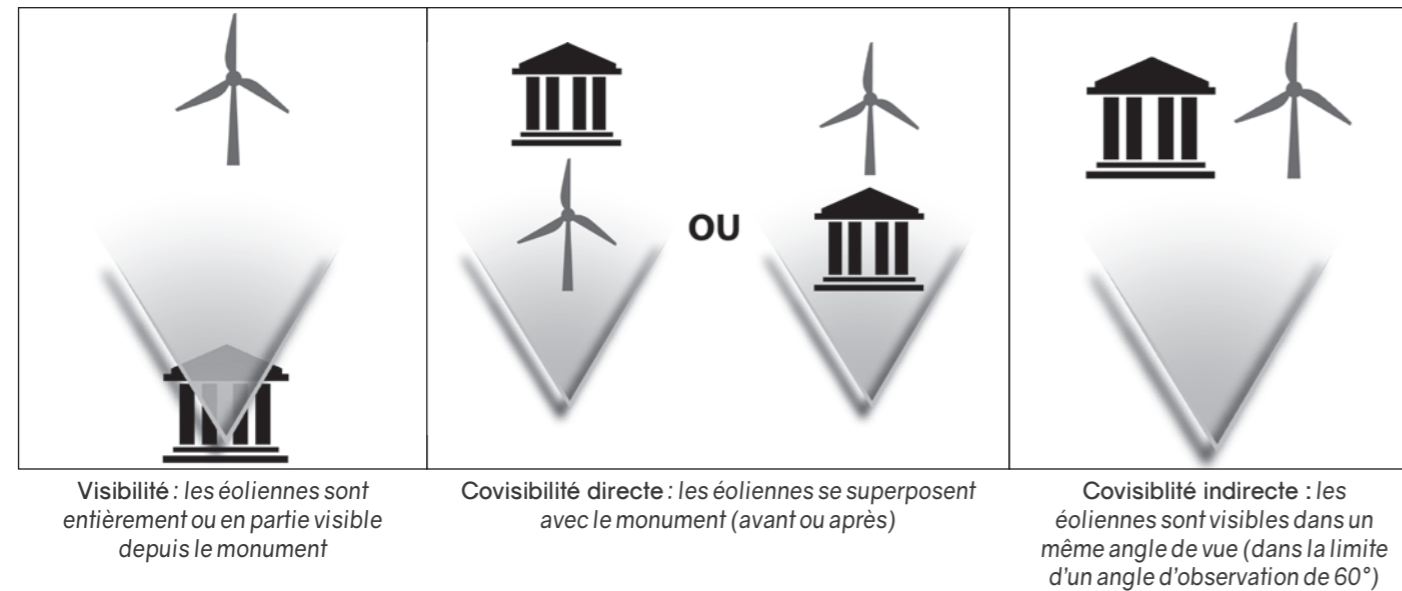


Figure 32 : Schématisation des principes de visibilité - covisibilité directe - covisibilité indirecte

La protection au titre des Monuments Historiques résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs, notamment la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016). Ce classement est maintenant régi par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument. L'ensemble des monuments historiques, et leur périmètre de protection, apparaît sur la carte ci-contre.

2.1.1. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude éloignée est donné ci-contre dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP
- > le cadre paysager de chaque édifice
- > l'ouverture pressentie des vues en direction du VIP

Pour ce dernier critère, l'analyse se base sur l'étude de la carte de visibilité du site d'étude, l'examen des vues potentielles à partir d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque édifice protégé, avec une flèche indiquant l'orientation du site d'étude, ainsi que la typologie du monument.

L'ensemble des vignettes est disponible en annexe du présent document.

Dès lors que le VIP est potentiellement visible (ligne surlignée en orange dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne avec un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du site d'étude
- > des photographies issues de la campagne terrain
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice

Sur le territoire d'étude du projet éolien, il existe 27 monuments historiques dont 20 sont situés dans l'aire éloignée. Parmi ces derniers, 6 ont été identifiés avec des vues potentiellement ouvertes, tronquées ou filtrées en direction de la ZIP.

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DE LA VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
8	80	Senarpont	Eglise	Inscrit	9,2	Implanté en centre-ville de Senarpont	Hors ZVI	VIP masqué par les boisements
9	80	Senarpont	Château (restes)	Inscrit	8,8	Implanté en périphérie sud de Senarpont	Hors ZVI	VIP masqué par les boisements
10	80	Foucaucourt-Hors-Nesle	Château de Foucaucourt-Hors-Nesle	Inscrit	11,5	Implanté sur la périphérie sud de Foucaucourt-hors-Nesle	Hors ZVI	VIP masqué par les boisements et le relief
11	80	Aumâtre	Eglise	Inscrit	11,2	Implanté en centre-bourg d'Aumâtre	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis les abords de l'église
12	80	Frettecuisse	Chapelle des Templiers d'Ecoreau	Inscrit	10,9	Implanté sur une parcelle agricole	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis les abords des ruines de la chapelle
13	80	Saint-Maulvis	Eglise Saint-Mendé	Inscrit	10,4	Implanté en centre-bourg de Saint-Maulvis	Hors ZVI	VIP masqué par le relief, la trame bâtie et arborée
14	80	Heucourt-Croquoison	Manoir de Croquoison	Inscrit	13,4	Implanté en périphérie de hameau	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements
15	80	Heucourt-Croquoison	Eglise de Croquoison	Inscrit	13,4	Implanté en périphérie de hameau	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements
16	80	Étréjust	Château	Inscrit	12,7	Implanté en périphérie de hameau	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements
17	80	Belloy-Saint-Léonard	Château	Inscrit	13,0	Implanté en centre-bourg de Belloy-Saint-Léonard	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements
18	80	Avesnes-Chaussoy	Château d'Avesnes	Inscrit	11,1	Implanté en périphérie du hameau de Avesnes-Chaussoy	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis les abords du château
19	80	Dromesnil	Château	Classé	8,9	Implanté sur la périphérie sud du village de Dromesnil	Hors ZVI	VIP masqué depuis les abords du château
20	80	Selincourt	Château	Inscrit	10,3	Implanté sur la périphérie du village de Hornoy-le-bourg	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis les abords du château
21	80	Hornoy-le-Bourg	Halle en bois	Inscrit	8,6	Implanté en centre-bourg de Hornoy-le-Bourg	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie
22	80	Poix-de-Picardie	Eglise Saint-Denis	Classé	14,1	Implanté en centre-bourg de Poix-de-Picardie	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie
23	80	Blangy-sous-Poix	Eglise	Classé	16,3	Implanté en périphérie du hameau de Blangy-sous-Poix	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie
24	80	Équennes-Éramecourt	Eglise d'Equennes	Inscrit	14,5	Implanté en centre-bourg de Équennes-Éramecourt	En ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie
25	80	Hescamps	Eglise Saint-Vaast d'Agnières	Classé	13,1	Implanté sur la périphérie sud de Hescamp	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie
26	80	Frettemolle	Eglise Saint-Martin de Frettemolle	Inscrit	8,8	Implanté en centre-bourg de Frettemolle	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie
27	60	St-Thibault	Pressoir	Inscrit	12,3	Implanté en centre-bourg de St-Thibault	En ZVI	VIP visible depuis les abords du pressoir

Figure 33 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

■ MH 11 - ÉGLISE D'AUMÂTRE / AUMÂTRE / 11.2 KM DE LA ZIP



Photo 21 : Vue en direction du VIP depuis l'église d'Aumâtre

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords de l'église d'Aumâtre, la vue en direction du VIP est fermée par le relief, quelques boisements au loin et par les habitations au premier plan. La sensibilité depuis ce monument historique est nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ MH 12 - CHAPELLE DES TEMPLIERS À ECOREAU / FRETTECUISSÉ / 10.9 KM DE LA ZIP



Photo 22 : Vue en direction du VIP depuis les abords de la chapelle des templiers à Ecoreau

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords de la chapelle des templiers à Ecoreau les vues en direction du VIP sont ouvertes par l'étendue des parcelles agricoles au premier plan. Bien que le VIP se situe à plus de 10 kilomètres, il est visible sur la ligne d'horizon. La sensibilité est très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 17 - CHÂTEAU / BELLOY-SAINT-LÉONARD / 13 KM DE LA ZIP

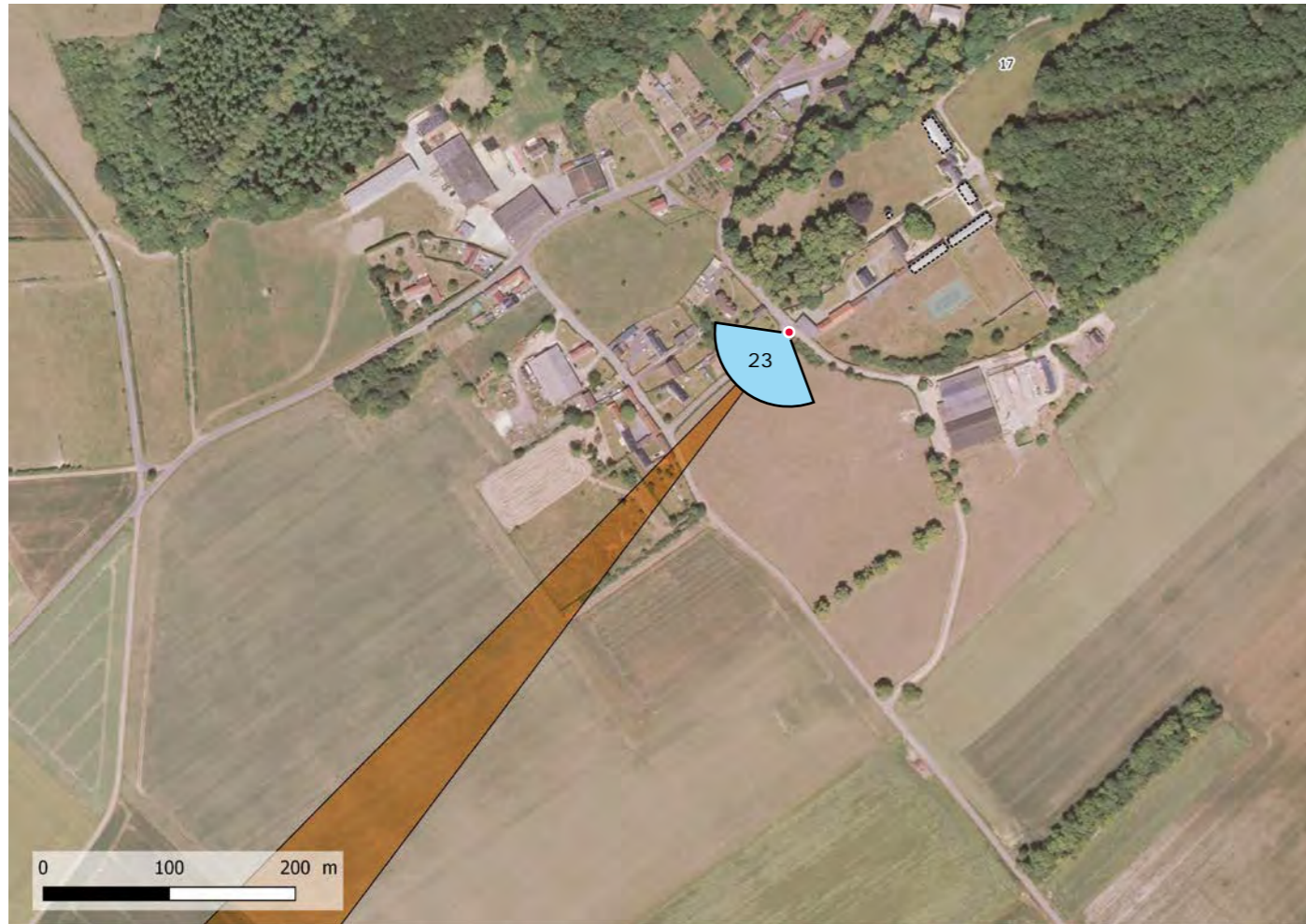


Photo 23 : Vue en direction du VIP depuis les abords du château de Belloy-Saint-Léonard

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords du château de Belloy-Saint-Léonard, au sud, les vues en direction du VIP sont fermées par la végétation et la trame bâtie du village. La sensibilité depuis ce château est nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ MH 18 - CHÂTEAU D'AVESNES / AVESNES-CHAUSSOY / 11,1 KM DE LA ZIP



Photo 24 : Vue en direction du VIP depuis les abords du château d'Avesnes

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords du château d'Avesnes sur la commune de Avesnes-Chaussoy, le VIP est très peu visible. Il est dissimulé derrière le relief de la vallée et quelques boisements. Toutefois, une fine partie du VIP apparaît au-dessus de la frondaison. La sensibilité est très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 20 - CHÂTEAU / SELINCOURT / 10.3 KM DE LA ZIP



Photo 25 : Vue en direction du VIP depuis les abords du château de Selincourt

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords du château de Selincourt, les vues en direction du VIP sont ouvertes par les étendues de champs. Le VIP apparaît derrière la ligne d'horizon, en arrière-plan. La sensibilité est très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 27 - PRESSEIR / SAINT-THIBAULT / 12.3 KM DE LA ZIP



Photo 26 : Vue en direction du VIP depuis les abords du pressoir

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis le pressoir de Saint-Thibault les vues en direction du VIP sont partiellement tronquées par les boisements et le relief. Ainsi, le VIP est visible à travers une dent creuse dans le tissu bâti du village. La ZIP se situe à plus de 12 kilomètres du pressoir, la sensibilité est très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ COVISIBILITÉ

La covisibilité directe ou indirecte s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument. Ce sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourg. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante et identifiable dans le paysage.

Dans l'aire éloignée, 2 monuments historiques présentent une potentielle covisibilité avec le projet éolien.

■ 13 / ÉGLISE SAINT-MENDÉ / SAINT-MAULVIS / 10.4 KM DE LA ZIP



Photo 27 : Covisibilité indirecte avec l'église Saint-Mendé à Saint-Maulvis

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église Saint-Mendé se situe en centre-bourg de Saint-Maulvis. Depuis le nord du village, une covisibilité indirecte a été identifiée. Depuis cet axe, la vue en direction de la ZIP est ouverte au premier plan sur les champs et tronquée par la végétation et la trame bâtie au second plan. Au regard de la distance du site d'implantation, la sensibilité vis-à-vis de la ZIP est très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ 20 / CHÂTEAU / SELINCOURT / 10.3 KM DE LA ZIP



Photo 28 : Covisibilité indirecte avec le château de Selincourt

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de Selincourt se situe sur la périphérie sud du village et est bordé d'un écrin de verdure. Au regard de la densité du boisement autour du château mais également autour du village, le monument historique est entièrement masqué dans la trame boisée. Ainsi, la sensibilité est nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
8	80	Senarpont	Eglise	Inscrit	9,2	Implanté en centre-ville de Senarpont	Nulle	Nulle
9	80	Senarpont	Château (restes)	Inscrit	8,8	Implanté en périphérie sud de Senarpont	Nulle	Nulle
10	80	Foucaucourt-Hors-Nesle	Château de Foucaucourt-Hors-Nesle	Inscrit	11,5	Implanté sur la périphérie sud de Foucaucourt-hors-Nesle	Nulle	Nulle
11	80	Aumâtre	Eglise	Inscrit	11,2	Implanté en centre-bourg d'Aumâtre	Nulle	Nulle
12	80	Frettecuisse	Chapelle des Templiers d'Ecoreau	Inscrit	10,9	Implanté sur une parcelle agricole	Très faible	Nulle
13	80	Saint-Maulvis	Eglise Saint-Mendé	Inscrit	10,4	Implanté en centre-bourg de Saint-Maulvis	Nulle	Très faible
14	80	Heucourt-Croquoison	Manoir de Croquoison	Inscrit	13,4	Implanté en périphérie de hameau	Nulle	Nulle
15	80	Heucourt-Croquoison	Eglise de Croquoison	Inscrit	13,4	Implanté en périphérie de hameau	Nulle	Nulle
16	80	Étréjust	Château	Inscrit	12,7	Implanté en périphérie de hameau	Nulle	Nulle
17	80	Belloy-Saint-Léonard	Château	Inscrit	13,0	Implanté en centre-bourg de Belloy-Saint-Léonard	Nulle	Nulle
18	80	Avesnes-Chaussoy	Château d'Avesnes	Inscrit	11,1	Implanté en périphérie du hameau de Avesnes-Chaussoy	Très faible	Nulle
19	80	Dromesnil	Château	Classé	8,9	Implanté sur la périphérie sud du village de Dromesnil	Nulle	Nulle
20	80	Selincourt	Château	Inscrit	10,3	Implanté sur la périphérie du village de Hornoy-le-bourg	Très faible	Nulle
21	80	Hornoy-le-Bourg	Halle en bois	Inscrit	8,6	Implanté en centre-bourg de Hornoy-le-Bourg	Nulle	Nulle
22	80	Poix-de-Picardie	Eglise Saint-Denis	Classé	14,1	Implanté en centre-bourg de Poix-de-Picardie	Nulle	Nulle
23	80	Blangy-sous-Poix	Eglise	Classé	16,3	Implanté en périphérie du hameau de Blangy-sous-Poix	Nulle	Nulle
24	80	Équennes-Éramecourt	Eglise d'Equennes	Inscrit	14,5	Implanté en centre-bourg de Équennes-Éramecourt	Nulle	Nulle
25	80	Hescamps	Eglise Saint-Vaast d'Agnières	Classé	13,1	Implanté sur la périphérie sud de Hescamp	Nulle	Nulle
26	80	Frettemolle	Eglise Saint-Martin de Frettemolle	Inscrit	8,8	Implanté en centre-bourg de Frettemolle	Nulle	Nulle
27	60	St-Thibault	Pressoir	Inscrit	12,3	Implanté en centre-bourg de St-Thibault	Très faible	Nulle

Figure 34 : Liste des monuments historiques et de leur sensibilité de l'aire d'étude éloignée

FIGURE 35 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN DE
BEAUCAMPS-LE-JEUNE

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée
- Site inscrit
- Site classé

Eglise de Saint-Firmin du
Croquoison et ses abords

Cèdre dans le parc du
château de Bermesnil

Hêtre dit «la canne au bois»
au lieu dit «le bois du parc»



2.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Il n'y a pas de SPR dans l'aire éloignée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.3. LES SITES PROTÉGÉS

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 (articles L 341-1 à 341-15, intégrés au code de l'environnement) pour des territoires présentant, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général. Comme pour les monuments historiques, il existe deux cas de figures : le classement et l'inscription.

Trois sites sont présents au sein de l'aire d'étude éloignée, il s'agit de l'église de Saint Firmin de Croquoison et ses abords, du Cèdre dans le parc du château de Bermesnil et du Hêtre dit «la canne au bois» au lieu dit «le bois du parc». Ces trois sites se trouvent hors ZVI et ne présentent aucune sensibilité vis-à-vis du VIP.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

3.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

Aucun site inscrit à la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco n'est présent au sein de l'aire d'étude.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

Sur les 20 monuments historiques situés dans l'aire d'étude éloignée, cinq présentent une sensibilité très faible au regard de la zone d'implantation potentielle dont deux covisibilités indirectes.

Aucun SPR n'est présent au sein de l'aire d'étude éloignée.

Sur les 3 sites identifiés dans l'aire d'étude éloignée, aucun ne présente de sensibilité vis-à-vis du projet.

Aucun site UNESCO n'est présent dans l'aire d'étude.

Le patrimoine bâti, paysager et culturel de l'aire éloignée est relativement peu sensible au regard du VIP. En effet, les édifices ou sites protégés sont souvent implantés dans les replis du relief et/ou s'insèrent dans une trame bâtie dense qui occulte alors les vues en direction du VIP.

3 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS




L'aire d'étude éloignée est relativement peu sensible vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Cela s'explique par les ondulations du relief associées à la présence d'un maillage bocager aux abords des villages ainsi que de grands boisements présents sur le territoire.

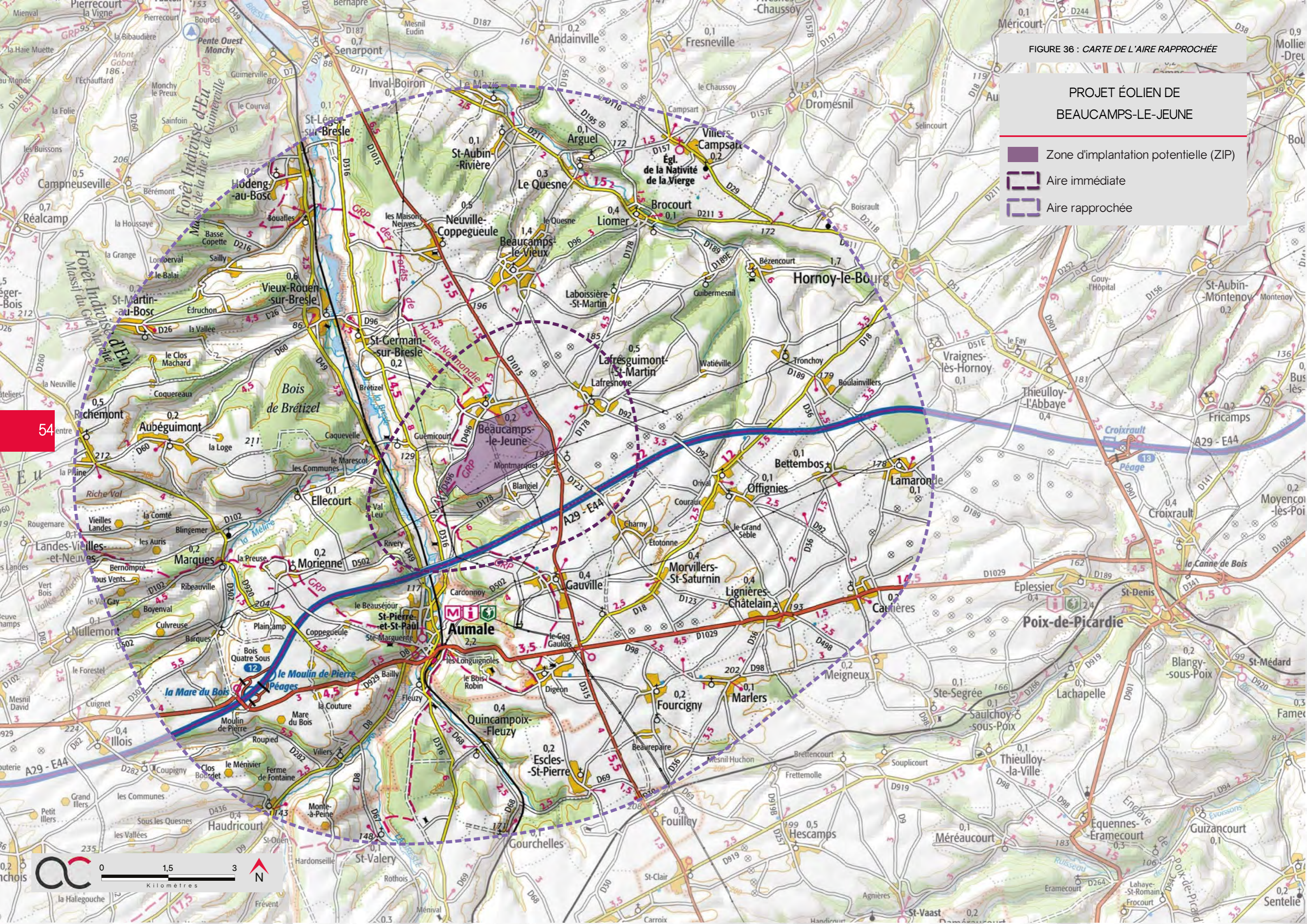
Une attention particulière devra être portée sur les aspects paysagers identifiés comme sensibles, notamment depuis les monuments historiques identifiés.

La ZIP s'inscrit dans un paysage déjà empreint du motif éolien facilitant ainsi son intégration paysagère. Une vigilance est toutefois requise au regard des risques d'effets cumulés et d'intervisibilités avec les parcs éoliens du Mélier et de la Chaude Vallée situés à proximité immédiate de la ZIP.

FIGURE 36 : CARTE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée



54



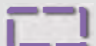


C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



FIGURE 37 : CARTE DU RELIEF

PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée



56



1 . CONTEXTE PAYSAGER

Afin d'affiner la compréhension du paysage et notamment la typologie des perceptions au sein du périmètre de l'aire rapprochée, l'analyse se décline suivant trois catégories : Relief et hydrographie, déplacement et itinéraire de découverte, et habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité de chaque typologie de sensibilité permettra de caractériser la sensibilité générale du contexte paysager.

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

La ZIP est localisée sur le rebord de plateau de Vimeu et Bresle juste au-dessus, à l'est, de la vallée de la Bresle. Le relief de la vallée vient creuser le plateau du nord au sud de l'aire d'étude. Deux de ses affluents, la Méline et le Liger, découpent également le plateau et sont présents au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Le relief présente de fortes amplitudes altimétriques (environ 145 m) entre les points bas de la vallée de la Bresle (73m) et les points hauts des plateaux (215 m à proximité du péage du Moulin de Pierre). Ainsi, les paysages de plateau contrastent avec ceux des vallées principales et leurs affluents.

La carte ci-contre met en évidence un réseau hydrographique structuré constitué de la Bresle et ses affluents : le Liger et la Méline. Elles sont majoritairement orientées selon un axe est/ouest et entaillent, plus ou moins profondément, le sous-sol.

L'aire d'étude rapprochée est couverte en grande partie par les unités paysagères du plateau de Vimeu et Bresle, ainsi que de la vallée de la Bresle dont les caractéristiques paysagères vont conditionner la profondeur des vues. Cette dernière variera énormément selon le positionnement de l'observateur (en fond de vallée, sur les plateaux ondulés, sur les hauteurs des versants...).



Photo 30 : Ambiance paysagère - La Bresle depuis le centre-bourg d'Aumale



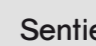
Photo 31 : Ambiance paysagère - Voie ferrée dans le creux de la vallée de la Bresle à proximité de Caqueville

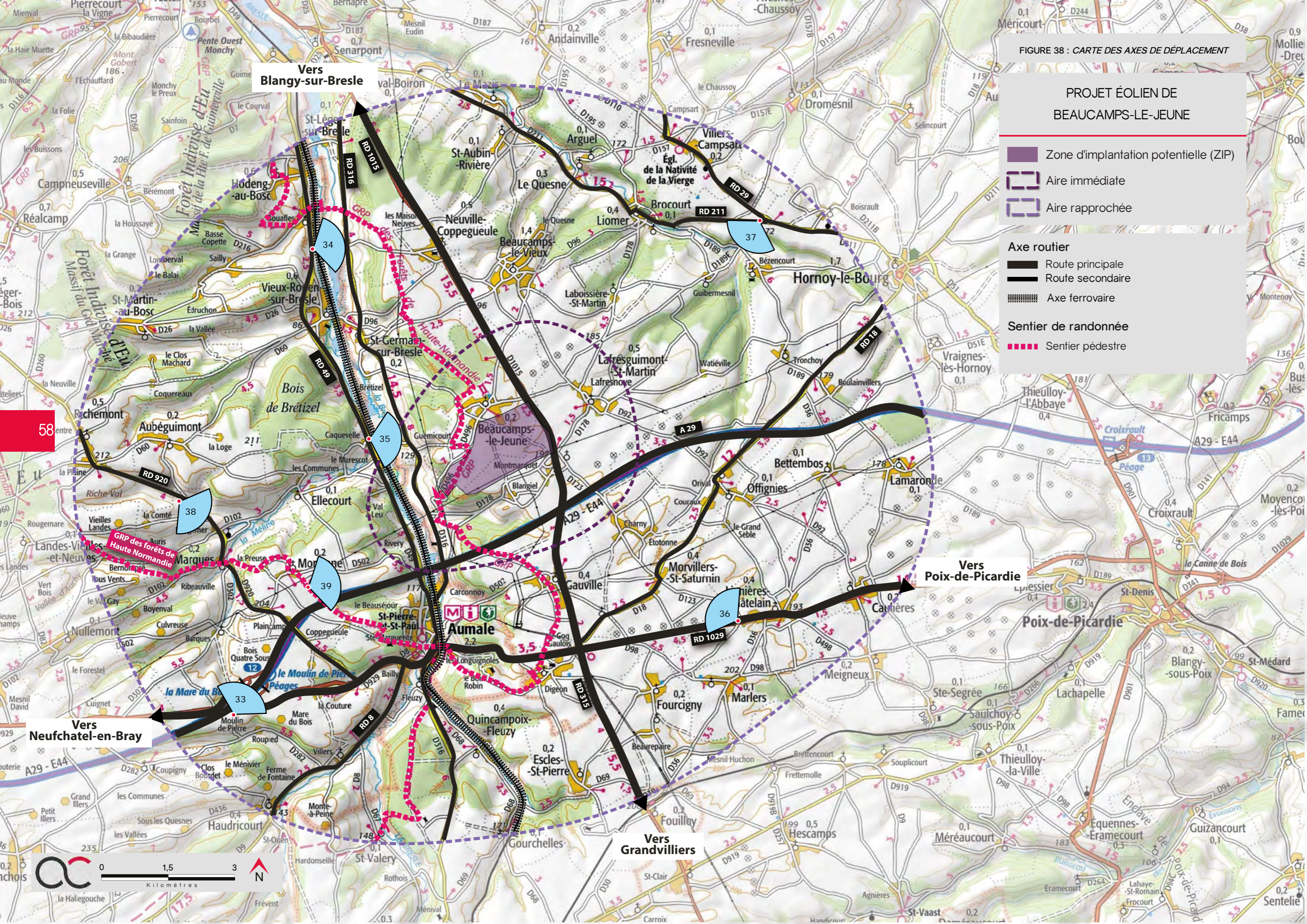


Photo 32 : Ambiance paysagère - Le Liger depuis le centre-bourg de Liomer

FIGURE 38 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
- Axe routier**
 -  Route principale
 -  Route secondaire
 -  Axe ferroviaire
- Sentier de randonnée**
 -  Sentier pédestre



Vers Blangy-sur-Bresle

Vers Poix-de-Picardie

Vers Neufchatel-en-Bray

Vers Grandvilliers



1.2. AXES DE DÉPLACEMENT

Le périmètre de l'étude englobe une large palette d'axes de circulation. En effet, c'est un maillage complexe d'autoroute, de routes départementales à la fréquentation variée ainsi que de voies ferrées qui se déploient au sein du territoire étudié couplé à un réseau de sentiers de randonnée assurant la desserte de toute l'aire d'étude.

Le territoire est parcouru par une autoroute fréquentée (A29) qui traverse l'aire d'étude selon un axe est/ouest. Des axes également très empruntés parcourent le territoire, notamment la RD 1015 formant un axe nord/sud et bordant la ZIP ou la RD 1029 longeant l'autoroute au sud.

Une voie ferrée traverse l'aire d'étude du nord au sud, elle est implantée dans le fond de la vallée de la Bresle entre la RD 316 et la RD 49 et traverse la ville d'Aumale au sud. Bien que cette voie ferrée traverse l'aire d'étude en son centre en passant par l'aire d'étude immédiate, le VIP est généralement masqué par le relief de la vallée et la végétation et demeure donc peu perceptible.

Un sentier de randonnée traverse également l'aire d'étude, il s'agit du GRP des Forêts de Haute-Normandie. Il traverse l'aire d'étude en son centre et se divise au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée, à Aumale. Dans l'ensemble, ce chemin de randonnée présente une sensibilité nulle à très faible au regard du site d'étude.

Les vues varient depuis ce réseau routier avec la traversée de secteurs où les perceptions sont courtes en raison d'une trame végétale dense et du relief important lié aux vallées. C'est le cas notamment pour la RD 316 et de la RD 49 implantées sur chaque versant de la vallée de la Bresle. Dans ces situations, les vues sont fermées ou partielles en fonction de la proximité du site d'étude et de l'orientation de l'axe routier et/ou de la trame végétale. Des séquences plus ouvertes en direction du site d'étude sont présentes, notamment sur les routes traversant le plateau du Petit Caux et Aliermont ou le plateau de Vimeu et Besle, où l'ouverture des espaces agricoles, associée à une certaine planéité du terrain, permet une profondeur de vue plus importante. C'est le cas, par exemple, le long de la RD 18. À noter que, suivant l'axe de vue et la vitesse de déplacement de l'automobiliste, la prégnance visuelle du site d'étude varie considérablement.



Photo 33 : Vue depuis l'aire d'autoroute (A29) du Moulin de Pierre, les vues en direction du VIP sont ouvertes



Photo 34 : Ambiance paysagère - Voie ferrée dans le centre-ville de Vieux-Rouen-sur-Bresle



Photo 35 : Vue en direction de la ZIP fermée par le relief et la végétation depuis la RD 49



Photo 36 : Vue en direction de la ZIP depuis la RD 1029 à la sortie ouest de Lignières-Châtelain



Photo 37 : À l'est de Liomer, le long de la RD 211, les vues en direction du VIP sont ouvertes



Photo 38 : La RD 920, au sud d'Aubéguimont, traverse la vallée de la Méline



Photo 39 : GRP des Forêts de Haute-Normandie à proximité de la Ferme du Bois de la ville

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES AXES DE COMMUNICATION

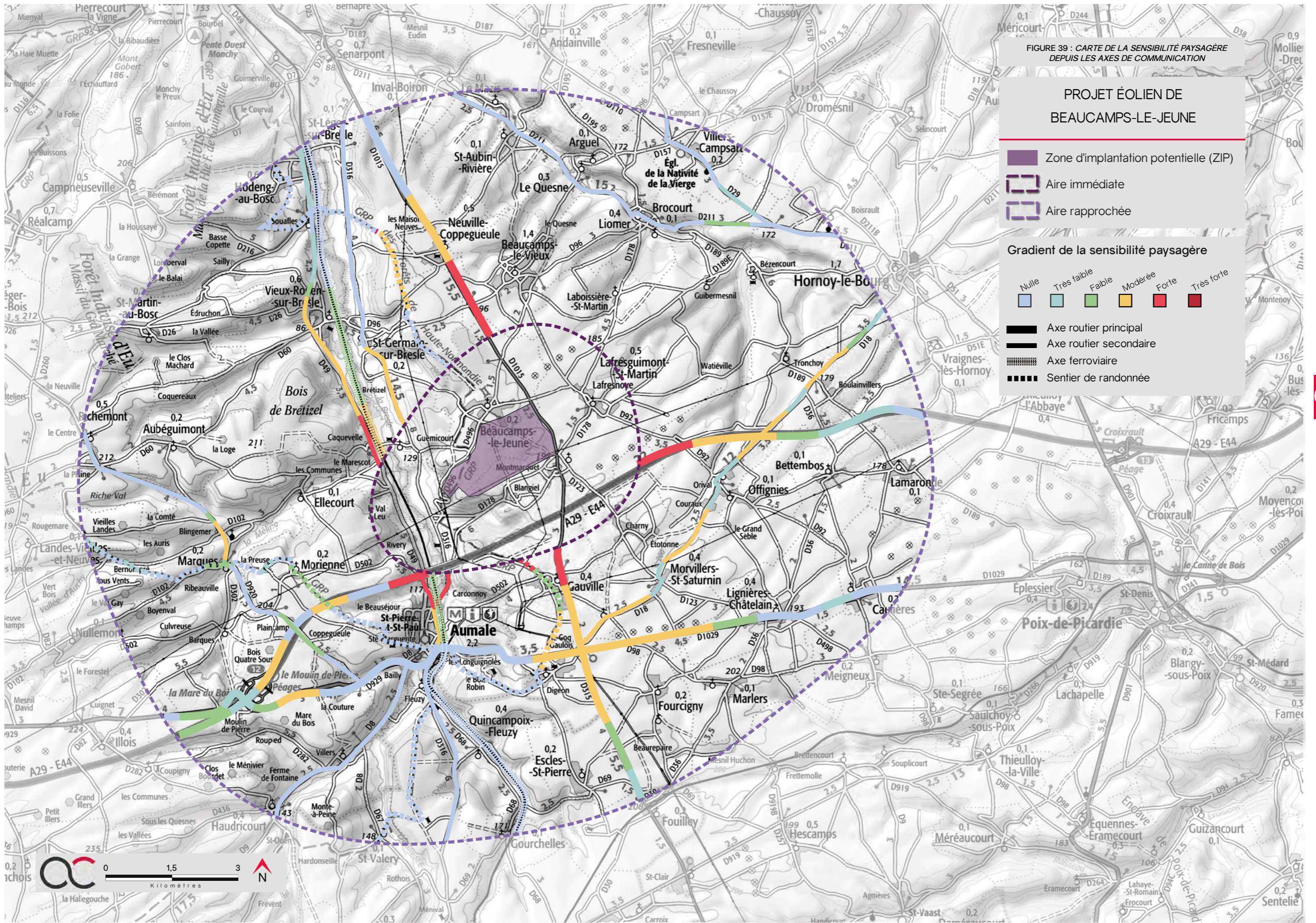
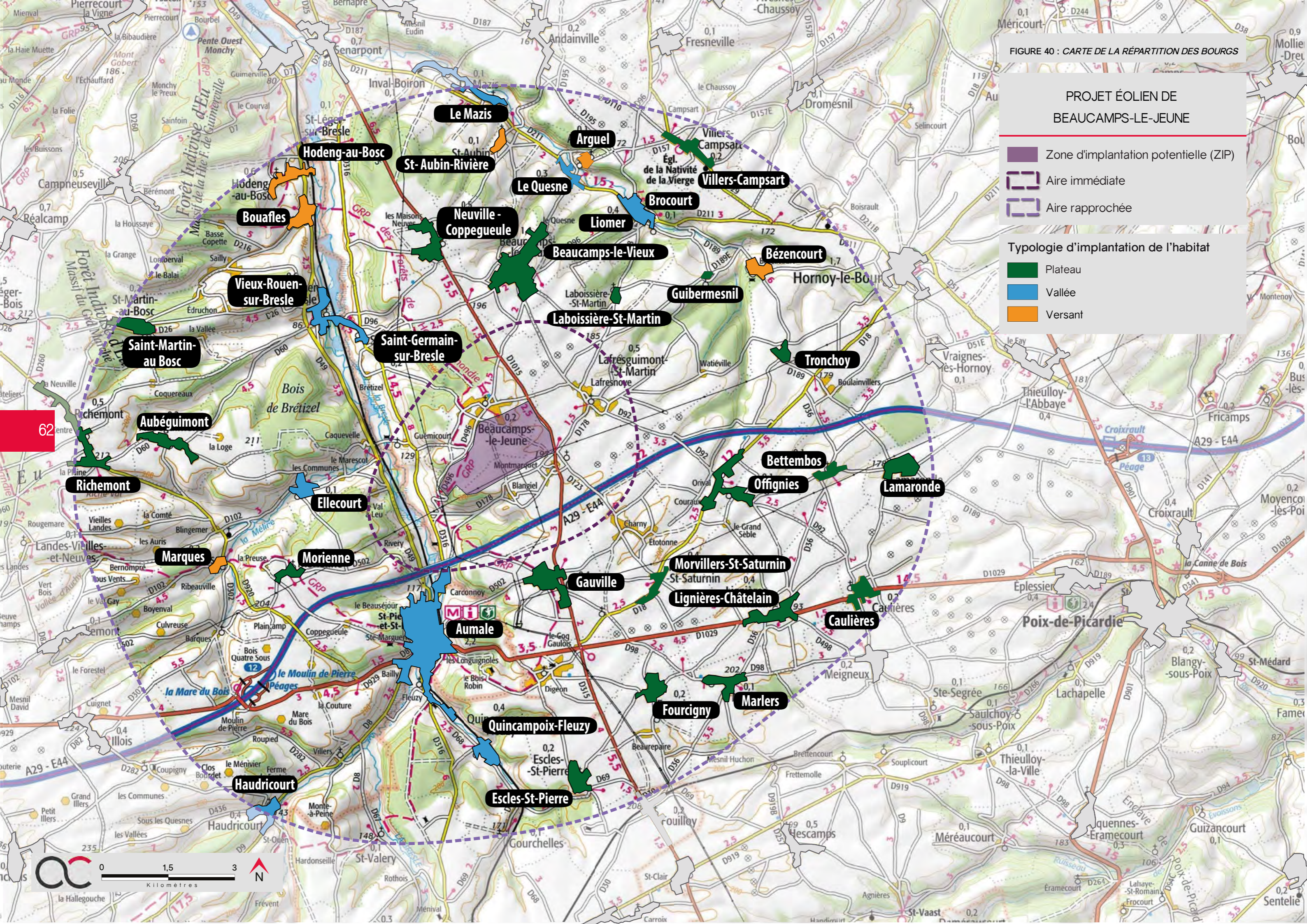


FIGURE 39 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

FIGURE 40 : CARTE DE LA RÉPARTITION DES BOURGS



PROJET ÉOLIEN DE
BEAUCAMPS-LE-JEUNE

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Typologie d'implantation de l'habitat

- Plateau
- Vallée
- Versant

Le Mazis

Arguel

Villers-Campsart

Hodeng-au-Bosc

St-Aubin-Rivière

Le Quesne

Brocourt

Bouafles

Neuville-Coppegueule

Liomier

Beaucamps-le-Vieux

Bézencourt

Vieux-Rouen-sur-Bresle

Saint-Germain-sur-Bresle

Laboissière-St-Martin

Guibermesnil

Tronchoy

Saint-Martin-au-Bosc

Aubéguimont

Bettembos

Offignies

Lamaronde

Richemont

Ellecourt

Marques

Morienne

Gauville

Morvillers-St-Saturnin

Lignières-Châtelain

Caulières

Landes-Vieilles-et-Neuves

Aumale

Fourigny

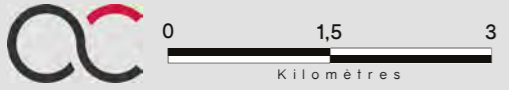
Marlers

Quincampoix-Fleuzy

Haudricourt

Escles-St-Pierre

Poix-de-Picardie



1.3. L'HABITAT

1.3.1. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur l'organisation de l'habitat au sein de l'aire rapprochée en analysant, par typologie d'implantation¹ (plateau, vallée ou versant), les perceptions depuis les entrées, cœurs et sorties de bourgs.

Cette analyse s'appuie sur plusieurs éléments :

> la caractérisation de l'implantation de l'habitat : cette analyse explique le degré d'ouverture du bourg sur le paysage en fonction de sa typologie d'implantation (par exemple : vallée = vue potentiellement fermée par le relief des versants tandis que rebord de plateau = vue potentiellement ouverte).

> des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines des bourgs les plus sensibles et/ou représentatifs. *Ces photographies ont été regroupées par typologie d'habitat.*

> un bloc diagramme, nappé d'une couche BDortho ©, pour illustrer les typologies d'habitat (facteur d'élévation 1 pour 3).

> la synthèse de la perception depuis le centre-bourg et les franges urbaines avec le détail des écrans visuels en place et une évaluation de la sensibilité générale (ces sensibilités sont regroupées dans une carte de synthèse présentée à la fin de ce chapitre).

À noter que l'habitat est regroupé en trois catégories : ville, village et hameaux. Les villes regroupent plus de 2000 habitants², les villages comptent entre 100 et 1999 habitants, et les hameaux sont rattachés à un village (ils peuvent parfois être plus conséquents que ce dernier).

1 La classification de la typologie d'implantation de l'habitat est issue de notre analyse

2 Définition INSEE

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE					
Beaucamps-le-Vieux	Village	2,4	Plateau	Implanté sur un plateau agricole, au pied d'un versant	En ZVI
Neuville-Coppegueule	Village	3,6	Plateau	Implanté sur un plateau agricole	En ZVI
Le Mazis	Village	6,6	Vallée	Implanté au creux de la vallée du Liger	Hors ZVI
St-Aubin-Rivière	Village	5,6	Versant	Implantés sur le versant ouest de la vallée du Liger	Hors ZVI
Le Quesne	Village	4,9	Vallée	Implanté au creux de la vallée du Liger	Hors ZVI
Argüel	Village	5,6	Versant	Implanté sur le versant est de la vallée du Liger	Partiellement en ZVI
Liomer	Village	4,7	Vallée	Implanté au creux de la vallée du Liger	Hors ZVI
Brocourt	Village	4,9	Vallée	Implanté au creux de la vallée du Liger	Hors ZVI
Villers-Campsart	Village	6,6	Plateau	Implanté sur un plateau agricole au-dessus de la vallée du Liger	En ZVI
Laboissière-St-Martin	Village	2,9	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	Partiellement en ZVI
Guibermesnil	Village	4,7	Plateau	Implanté sur un plateau agricole à proximité de la vallée du Liger	Partiellement en ZVI
Bézencourt	Village	5,8	Versant	Implanté sur le versant de la vallée du Liger	Hors ZVI
Tronchoy	Village	5,3	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Lamaronde	Village	7,4	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Bettembos	Village	5,8	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Offignies	Village	3,7	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Caulières	Village	7,4	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Lignières-Châtelain	Village	5,7	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI

Figure 41 : Liste des habitats de l'aire d'étude rapprochée (1/2)

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
Morvillers-St-Saturnin	Village	3,7	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Gauville	Village	2,3	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Fourcigny	Village	5,5	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Malers	Village	6,3	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Escles-St-Pierre	Village	6,5	Plateau	Implanté sur un plateau agricole à proximité de la vallée de la Bresle	En ZVI
Quincampoix-Fleuzy	Village	5,6	Vallée	Implanté dans le creux de la vallée de la Bresle	Hors ZVI
Aumale	Ville	1,9	Vallée	Implanté dans le creux de la vallée de la Bresle et sur ses versants	En ZVI
Haudricourt	Village	7,9	Vallée	Implanté dans le creux d'un vallon, à proximité d'une rivière affluente de la Bresle	Hors ZVI
Morienne	Village	3,8	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Marques	Village	5,1	Versant	Implanté dans le creux de la vallée de la Méline	Hors ZVI
Ellecourt	Village	2,7	Vallée	Implanté au creux de la vallée de la Méline	En ZVI
Aubéguimont	Village	5,4	Plateau	Implanté sur un plateau agricole à proximité de la vallée de la Méline	En ZVI
Richemont	Village	7,4	Plateau	Implanté sur un plateau agricole	En ZVI
Saint-Martin-au-Bosc	Village	7,3	Plateau	Implanté sur un plateau agricole à proximité d'un vallon	En ZVI
Saint-Germain-sur-Bresle	Village	2,9	Vallée	Implanté dans la vallée de la Bresle	Partiellement en ZVI
Vieux-Rouen-sur-Bresle	Village	4	Vallée	Implanté dans la vallée de la Bresle	En ZVI
Bouafles	Village	5,8	Versant	Implanté sur le versant ouest de la vallée de la Bresle	Partiellement en ZVI
Hodeng-au-Bosc	Village	6,7	Versant	Implanté sur le versant ouest de la vallée de la Bresle	En ZVI

Figure 42 : Liste des habitats de l'aire d'étude rapprochée (2/2)

1.3.2. HABITAT DE VALLÉE

Plusieurs villages appartiennent à la catégorie des bourgs de vallée : le Mazis, le Quesne, Liomer, Brocourt, Quincampoix-Fleuzy, Aumale, Haudricourt, Ellecourt, Saint-Germain-sur-Bresle et Vieux-Rouen-sur-Bresle.

La majorité du tissu bâti s'étale dans le fond des vallées de la Bresle, du Liger et de la Méline. Seul le village de Haudricourt s'insère dans un vallon sec en retrait des grandes vallées. Les perceptions sont relativement courtes, filtrées par une végétation abondante ou tronquées par le relief des versants des vallées et vallons..

> Les entrées de bourg et concurrences visuelles (franges opposées au site d'étude) :

Du fait d'une trame végétale dense des vallées, les perceptions depuis les entrées de bourg sont le plus souvent courtes et fermées par les différents éléments arborés (haies, bois, bosquets...). Ainsi, il existe que très peu de sensibilités vis-à-vis de la ZIP depuis les entrées de bourg. Toutefois, deux concurrences de silhouette de bourg ont été repérées au sein de l'aire d'étude rapprochée, à Aumale et à Ellecourt.

> Les sorties de bourg (franges orientées en direction du site d'étude) :

Les perceptions depuis les sorties de bourg sont également relativement courtes, limitées par la trame végétale et/ou le relief des vallées/vallons. Il n'y a pas de visibilité en direction du VIP depuis les lieux de vie de vallées.

> Les cœurs de bourg :

Situés dans un tissu urbain plus ou moins dense, les cœurs de bourg ne présentent pas de sensibilités notables au regard du site d'étude, la trame bâtie et végétale des villes et villages limite fortement les perceptions et masque le VIP.

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE					
Le Mazis	Village	6,6	Vallée	Implanté au creux de la vallée du Liger	Hors ZVI
Le Quesne	Village	4,9	Vallée	Implanté au creux de la vallée du Liger	Hors ZVI
Liomer	Village	4,7	Vallée	Implanté au creux de la vallée du Liger	Hors ZVI
Brocourt	Village	4,9	Vallée	Implanté au creux de la vallée du Liger	Hors ZVI
Quincampoix-Fleuzy	Village	5,6	Vallée	Implanté dans le creux de la vallée de la Bresle	Hors ZVI
Aumale	Ville	1,9	Vallée	Implanté dans le creux de la vallée de la Bresle et sur ses versants	En ZVI
Haudricourt	Village	7,9	Vallée	Implanté dans le creux d'un vallon, à proximité d'une rivière affluente de la Bresle	Hors ZVI
Ellecourt	Village	2,7	Vallée	Implanté au creux de la vallée de la Méline	En ZVI
Saint-Germain-sur-Bresle	Village	2,9	Vallée	Implanté dans la vallée de la Bresle	Partiellement en ZVI
Vieux-Rouen-sur-Bresle	Village	4	Vallée	Implanté dans la vallée de la Bresle	En ZVI

Figure 43 : Liste des habitats de vallée de l'aire d'étude rapprochée

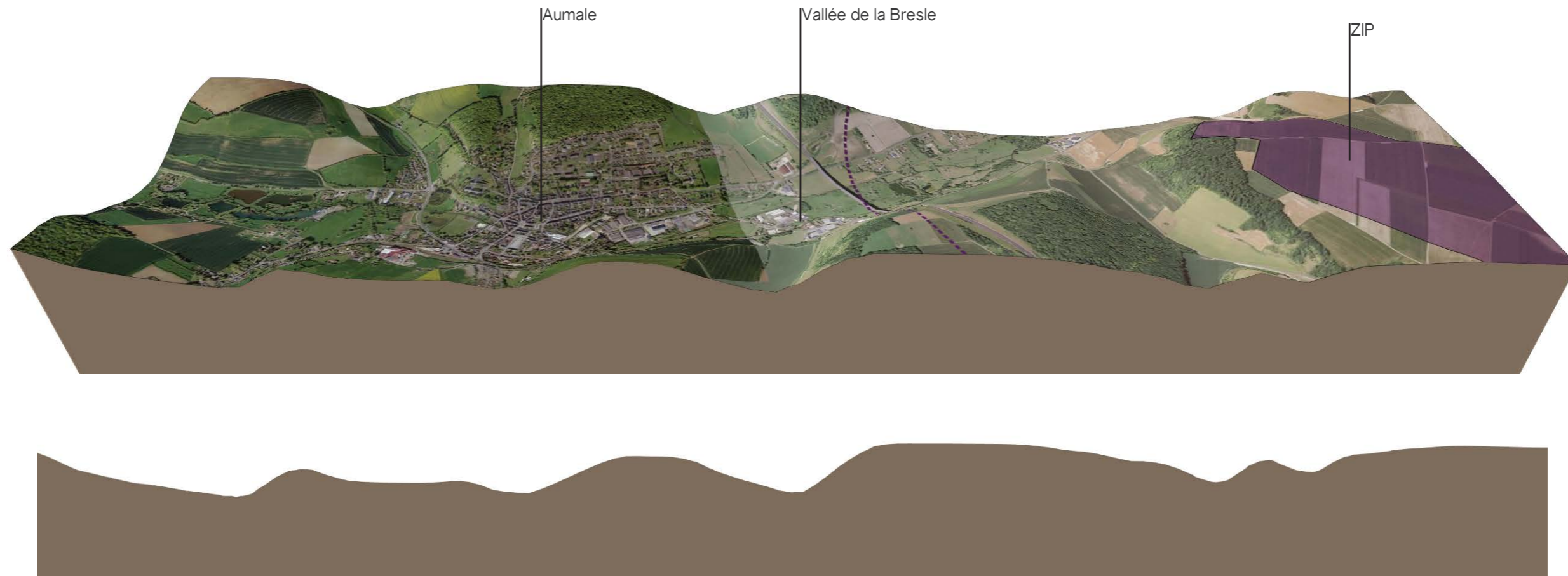


Figure 44 : Coupe de principe entre le village d'Aumale et la ZIP



Photo 40 : Concurrence de silhouette de bourg avec la ville d'Aumale



Photo 41 : Concurrence de silhouette de bourg avec le village d'Ellecourt



Photo 42 : Vallée de la Bresle à proximité de Vieux-rouen-sur-Bresle

1.3.3. HABITAT DE PLATEAU

Dans l'aire d'étude rapprochée, les bourgs de plateau ondulé sont nombreux : Beaucamps-le-Vieux, Neuville-Coppegueule, Villers-Campsart, Laboissière-St-Martin, Guibermesnil, Tronchoy, Lamaronde, Bettembos, Offignies, Caulière, Lignière-Châtelain, Morvilliers-St-Saturnin, Gauville, Fourcigny, Malers, Escles-St-Pierre, Morienne, Aubéguimont, Richemont et Saint-Martin-du-Bosc.

> Les entrées de bourg et concurrences visuelles (franges opposées au site d'étude) :

Dans ces paysages de plateaux ondulés agricoles, les villages sont identifiables par la masse végétale qu'ils forment, se détachant alors du paysage agricole. Plusieurs situations de concurrence visuelle entre la silhouette du village et la zone d'implantation potentielle ont été repérées malgré les différents boisements, bosquets et trame arborée qui cloisonnent les vues. Six villages de plateau présentent des situations de concurrence visuelle, à savoir Neuville-Coppegueule, Villers-Campsart, Laboissières-St-Martin, Tronchoy, Offignies et Gauville.

> Les sorties de bourg (franges orientées en direction du site d'étude) :

Les sorties de bourg donnent à voir sur l'espace agricole et la trame arborée. La présence de bois et/ou les variations de relief du plateau qui s'intercalent entre le village et le site d'implantation potentiel peuvent limiter les vues. Toutefois, pour certains lieux de vie implantés dans le plateau ondulé, les filtres visuels sont peu nombreux et les vues sont majoritairement ouvertes depuis les sorties de bourg et les franges bâties attenantes. C'est le cas par exemple des villages de Offignies, Beaucamps-le-Vieux ou Neuville-Coppegueule (avec des degrés de sensibilité différents, voir carte de synthèse).

> Les cœurs de bourg :

Du fait de la densité du tissu urbain de ces villes et villages, associée à la trame arborée, les perceptions sont fermées depuis les cœurs de bourgs. Ponctuellement, des percées visuelles partielles sont toutefois possibles vers la ZIP (village de Gauville ou de Beaucamps-le-Vieux).

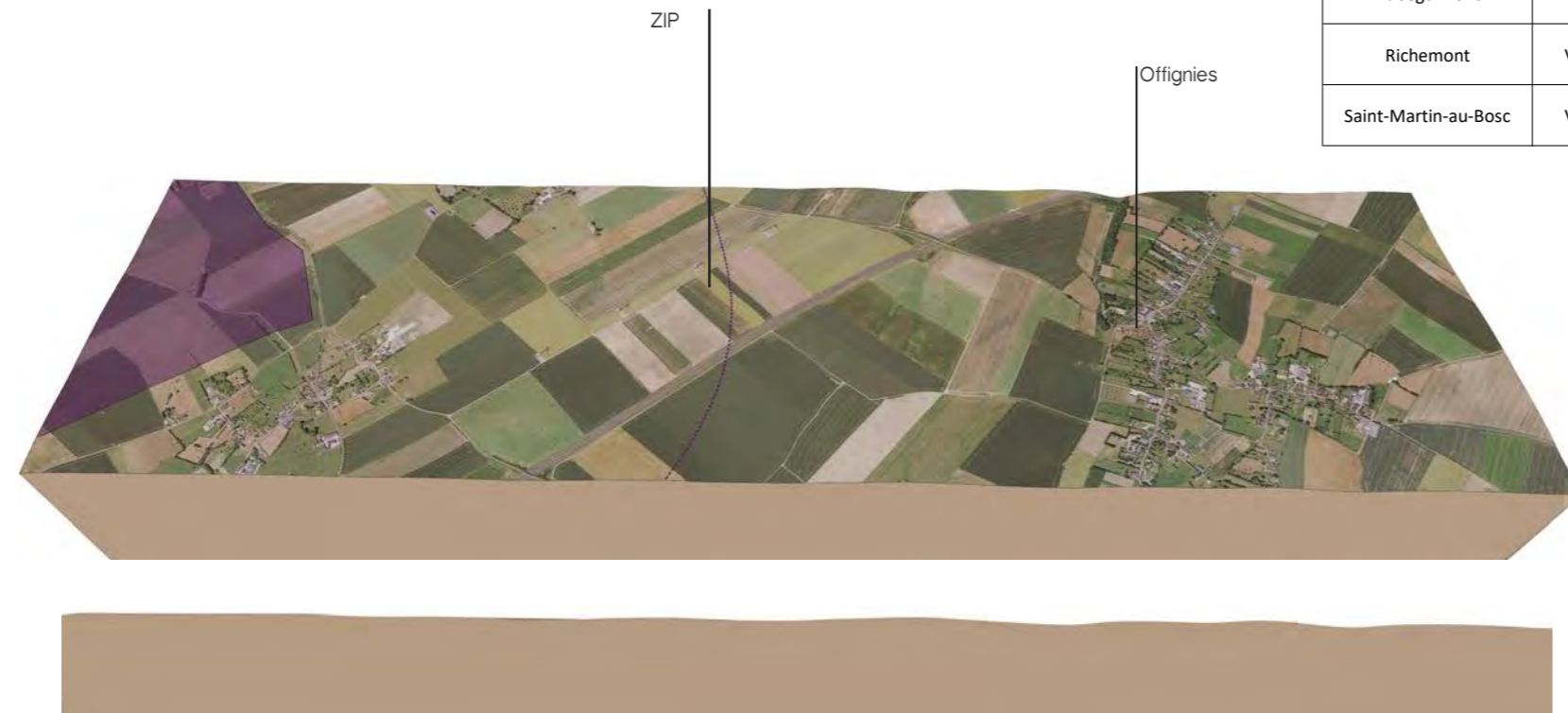


Figure 45 : Coupe de principe entre le village d'Offignies et la ZIP

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE					
Beaucamps-le-Vieux	Village	2,4	Plateau	Implanté sur un plateau agricole, au pied d'un versant	En ZVI
Neuville-Coppegueule	Village	3,6	Plateau	Implanté sur un plateau agricole	En ZVI
Villers-Campsart	Village	6,6	Plateau	Implanté sur un plateau agricole au-dessus de la vallée du Liger	En ZVI
Laboissière-St-Martin	Village	2,9	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	Partiellement en ZVI
Guibermesnil	Village	4,7	Plateau	Implanté sur un plateau agricole à proximité de la vallée du Liger	Partiellement en ZVI
Tronchoy	Village	5,3	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Lamaronde	Village	7,4	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Bettembos	Village	5,8	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Offignies	Village	3,7	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Caulières	Village	7,4	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Lignières-Châtelain	Village	5,7	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Morvilliers-St-Saturnin	Village	3,7	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Gauville	Village	2,3	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Fourcigny	Village	5,5	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Malers	Village	6,3	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Escles-St-Pierre	Village	6,5	Plateau	Implanté sur un plateau agricole à proximité de la vallée de la Bresle	En ZVI
Morienne	Village	3,8	Plateau	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI
Aubéguimont	Village	5,4	Plateau	Implanté sur un plateau agricole à proximité de la vallée de la Méline	En ZVI
Richemont	Village	7,4	Plateau	Implanté sur un plateau agricole	En ZVI
Saint-Martin-au-Bosc	Village	7,3	Plateau	Implanté sur un plateau agricole à proximité d'un vallon	En ZVI

Figure 46 : Liste des habitats de plateau de l'aire d'étude rapprochée



Photo 43 : Concurrence de silhouette de bourg avec le village de Neuville-Coppegueule



Photo 46 : Concurrence de silhouette de bourg avec le village de Villers-Campsart au nord-est de l'aire d'étude



Photo 44 : Concurrence de silhouette de bourg avec le village de Laboissières-St-Martin



Photo 47 : Concurrence de silhouette de bourg avec le village de Tronchoy



Photo 45 : Concurrence de silhouette de bourg avec le village d'Offignies



Photo 48 : Concurrence de silhouette de bourg avec le village de Gauville

1.3.4. HABITAT DE VERSANT

Quelques bourgs implantés sur un versant ont été identifiés. Ils se répartissent sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée : Saint-Aubin-Rivière, Argüel, Bézancourt, Marques, Bouaffles et Hodeng-au-Bosc.

> Les entrées de bourg et concurrences visuelles (franges opposées au site d'étude) :

De part le couvert végétal des franges de village, les vues depuis les entrées de bourg sont la plupart du temps fermées. Cependant, en fonction de l'orientation du versant par rapport au site d'étude et en fonction de l'importance du relief et de la trame bâtie, certaines ouvertures peuvent laisser apparaître le VIP de manière tronquée ou filtrée, c'est le cas par exemple depuis le village de Bézancourt.

> Les sorties de bourg (franges orientées en direction du site d'étude) :

Depuis la sortie des villages, après avoir dépassé la frange végétale et bâtie, les vues sont ouvertes sur le plateau agricole et le VIP est potentiellement visible en arrière-plan, comme c'est le cas à Bouaffles. À l'inverse, le village d'Argüel présente des vues fermées par le relief depuis la sortie de bourg.

> Les cœurs de bourg :

Du fait de la densité du tissu urbain et de la faible prégnance visuelle, les perceptions sont fermées depuis les centres-bourg.

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE					
St-Aubin-Rivière	Village	5,6	Versant	Implanté sur le versant ouest de la vallée du Liger	Hors ZVI
Argüel	Village	5,6	Versant	Implanté sur le versant est de la vallée du Liger	Partiellement en ZVI
Bézancourt	Village	5,8	Versant	Implanté sur le versant de la vallée du Liger	Hors ZVI
Marques	Village	5,1	Versant	Implanté dans le creux de la vallée de la Méline	Hors ZVI
Bouaffles	Village	5,8	Versant	Implanté sur le versant ouest de la vallée de la Bresle	Partiellement en ZVI
Hodeng-au-Bosc	Village	6,7	Versant	Implanté sur le versant ouest de la vallée de la Bresle	En ZVI

Figure 47 : Liste des habitats de versant de l'aire d'étude rapprochée



Figure 48 : Coupe de principe entre le village de Bézancourt et la ZIP



Photo 49 : Vue en direction de la ZIP depuis la sortie du village de Hodeng-au-Bosc au nord de la ZIP



Photo 50 : Vue en direction de la ZIP depuis l'entrée du village de Bézencourt - VIP masqué par la trame bâtie du village



Photo 51 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la sortie de bourg de Lignières-Châtelain

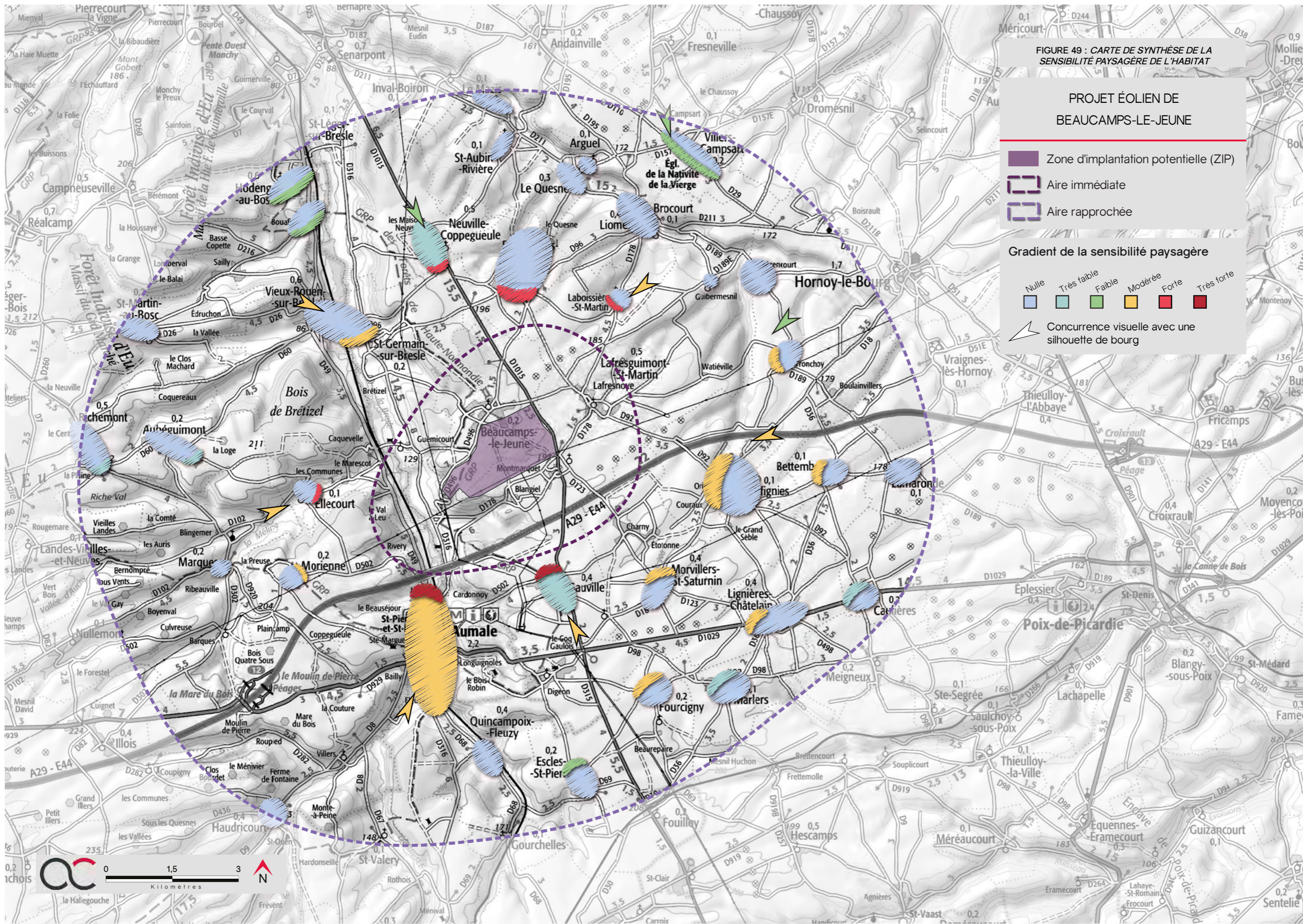


Photo 52 : Vue fermée en direction de la ZIP depuis l'entrée de bourg de Marques



Photo 53 : Vue fermée en direction de la ZIP depuis le centre-bourg de Morvillers-Saint-Saturnin

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ



1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire d'étude rapprochée présente un relief ondulé où les perceptions longues et courtes s'alternent en raison de la trame végétale associée aux ondulations du relief et à la trame bâtie. La vallée de la Bresle est une ligne structurante majeure orientée selon un axe nord/sud. Ses différents affluents dessinent également le relief, notamment la vallée de la Méline à l'ouest et la vallée du Liger au nord-est.

Les axes routiers, la voie ferrée et les chemins de randonnées de l'aire d'étude rapprochée présentent des sensibilités nulles à fortes. Les perceptions visuelles sont plus profondes le long de l'autoroute A29 qui traverse les espaces agricoles avec un tracé rectiligne. À proximité de l'aire d'étude immédiate, des séquences routières avec des sensibilités fortes sont également identifiées depuis les RD 1015 et 1029.







Concernant l'habitat, les nombreux lieux de vie sont relativement préservés depuis les centres-bourg grâce à la trame végétale entourant les villages ainsi que par la trame bâtie dense. Seuls les bourgs de Aumale, Neuville-Coppegueule et de Gauville présentent une sensibilité qualifiée de très faible à modérée depuis le centre-bourg. Les perceptions en direction de la ZIP depuis ces franges sont quant à elles nombreuses en raison du relief et des ouvertures visuelle permises par les parcelles cultivées. De plus, 8 concurrences de silhouette de bourg ont été repérées depuis les villages de Neuville-Coppegueule, Villers-Campsart, Laboissière-Saint-Martin, Tronchoy, Offignies, Gauville, Aumale et Ellecourt. Les sensibilités varient de faible à modérée.

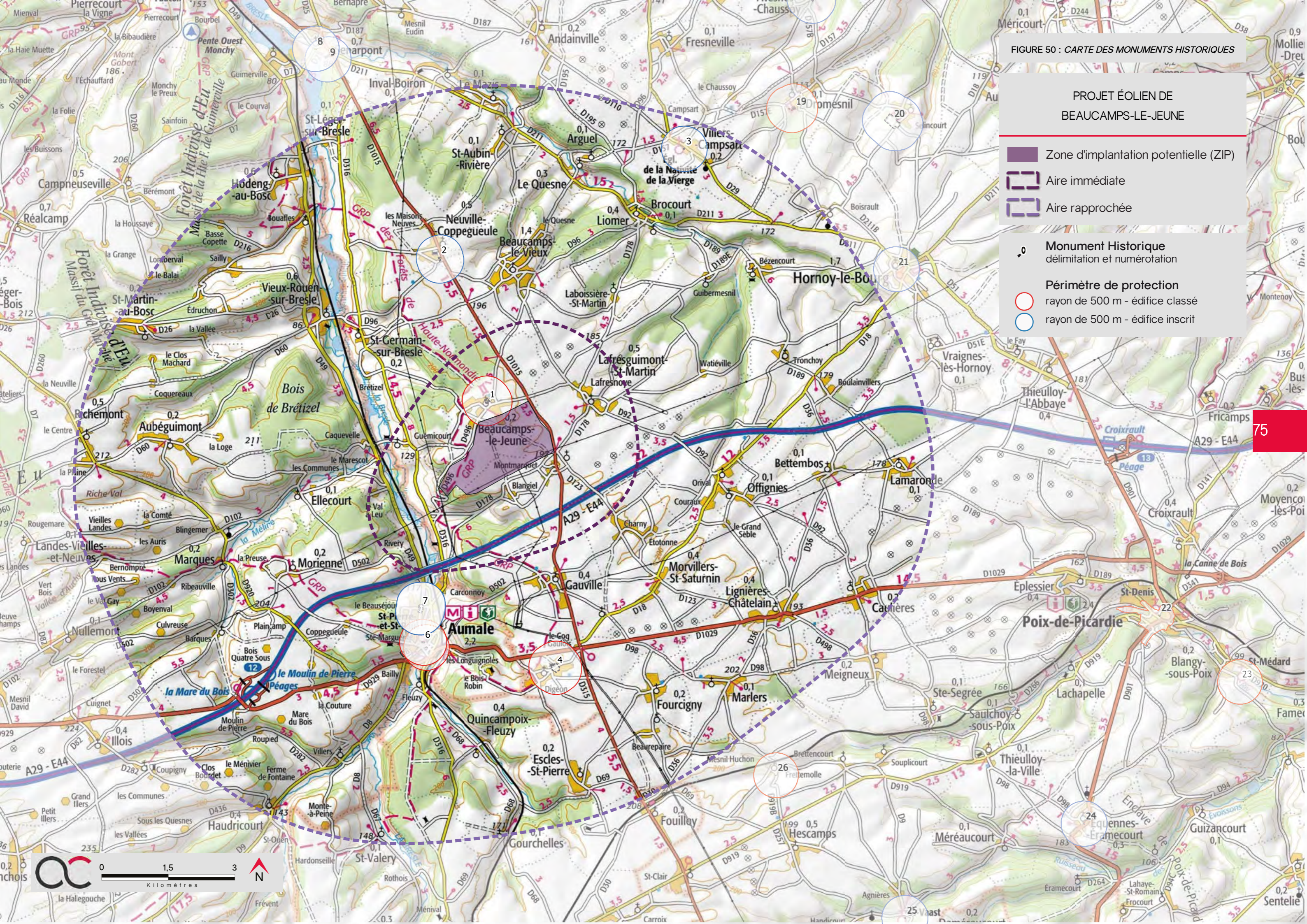


Photo 54 : Vue en direction de la ZIP depuis la RD 49, axe principal de la ville d'Aumale

FIGURE 50 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN DE
BEAUCAMPS-LE-JEUNE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Monument Historique
délimitation et numérotation
-  Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice classé
-  Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice inscrit



2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

2.1.1. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ

À l'image de ce qui a été fait pour l'aire d'étude éloignée, le détail des monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif.

Dès lors que le VIP est potentiellement visible, une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne avec un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du site d'étude
- > des photographies issues de la campagne terrain
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DE LA VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
2	80	Neuville-Coppegueule	Manoir	Inscrit	3,7	Implanté dans le centre-bourg de Neuville-Coppegueule	En ZVI	VIP visible, tronqué et filtré par la trame bâtie
3	80	Villers-Campsart	Eglise de la Nativité de la Vierge	Inscrit	6,7	Implanté en centre-bourg de Villers-Campsart	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie
4	80	Morvillers-Saint-Saturnin	Château de Digeon	Classé	4,3	Implanté dans le hameau de Digeon	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis le château de Digeon
5	76	Aumale	Ancienne Minoterie Lambotte	Classé	3,4	Implanté en centre-ville d'Aumale	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis les abords de la Minoterie
6	76	Aumale	Eglise	Classé	3,3	Implanté en centre-ville d'Aumale	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie
7	76	Aumale	Ancienne abbaye saint Martin d'Auchy	Inscrit	2,6	Implanté en centre-ville d'Aumale	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale

Figure 51 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée



Photo 55 : Vue en direction de la ZIP depuis les abords du manoir de Neuville-Coppegueule

Degré d'ouverture sur le paysage : Le manoir de Neuville-Coppegueule est encerclé d'un écran boisé. Les vues en direction de la ZIP ne sont possibles que depuis son portail au niveau de la RD 1015. Depuis les abords du manoir, les vues en direction de la ZIP sont partielles et tronquées par le relief, la trame bâtie et la trame végétale. La ZIP se situe à 3,7 km du manoir, au vu de la distance avec le manoir, la sensibilité est modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

■ MH 4 - CHÂTEAU DE DIGEON / MORVILLERS-SAINT-SATURNIN / 3.3 KM DE LA ZIP



Photo 56 : Vue en direction de la ZIP depuis les abords du château de Digeon à Morvillers-Saint-Saturnin

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de Digeon à Morvillers-Saint-Saturnin est situé en centre-bourg du hameau. La trame bâtie est dense et les vues en direction de la ZIP sont majoritairement fermées. Toutefois, quelques dents-creuses laissent glisser le regard et, depuis les abords du château et le long de la route principale, le VIP est partiellement visible, filtré par la végétation existante. La sensibilité depuis ce monument historique est modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

■ MH 5 - ANCIENNE MINOTERIE LAMBOTTE / AUMÂLE / 3.3 KM DE LA ZIP



Photo 57 : Vue en direction de la ZIP depuis les abords de l'ancienne minoterie Lambotte à Aumale

Degré d'ouverture sur le paysage : L'ancienne minoterie Lambotte se trouve dans le centre-ville de Aumale, à proximité de la rivière de la Bresle. Depuis ses abords, le VIP est visible par la percée que crée la rivière au milieu de l'habitat ainsi que par le relief induit par la vallée. Bien que le VIP ne soit que partiellement visible, masqué par endroit par la trame bâtie ou végétale, la sensibilité est modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

2.1.2. COVISIBILITÉ AVEC L'ÉDIFICE PROTÉGÉ

La covisibilité (directe ou indirecte) s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur de celui-ci.

Dans l'aire d'étude rapprochée, il existe deux monuments historiques présentant un risque de covisibilité avec le VIP.

■ 6 / EGLISE D'AUMALE / AUMALE / 3.3 KM DE LA ZIP



Photo 58 : Covisibilité directe avec l'église d'Aumale

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église d'Aumale est implantée en centre-ville et émerge du tissu bâti. Elle est bien visible depuis le sud de la ville à proximité de l'étang. Une situation de covisibilité directe a été repérée depuis ce point de vue. La sensibilité pressentie est modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

■ 7 / ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-MARTIN D'AUCHY / AUMALE / 2.6 KM DE LA ZIP



Photo 59 : Covisibilité indirecte avec l'ancienne abbaye de Saint-Martin-d'Auchy à Aumale

Degré d'ouverture sur le paysage : L'ancienne abbaye de Saint-Martin-d'Auchy se situe en contrebas du versant ouest de la vallée de la Bresle. Depuis les hauteurs de la ville, une partie du monument historique est visible et se trouve en situation de covisibilité indirecte avec le VIP. Au regard de la proximité de l'édifice protégé avec le VIP, la valeur de sensibilité depuis ce point de vue est forte.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

2.1.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
2	80	Neuville-Coppegueule	Manoir	Inscrit	3,7	Implanté dans le centre-bourg de Neuville-Coppegueule	Modérée	Nulle
3	80	Villers-Campsart	Eglise de la Nativité de la Vierge	Inscrit	6,7	Implanté en centre-bourg de Villers-Campsart	Nulle	Nulle
4	80	Morvillers-Saint-Saturnin	Château de Digeon	Classé	4,3	Implanté dans le hameau de Digeon	Modérée	Nulle
5	76	Aumale	Ancienne Minoterie Lambotte	Classé	3,4	Implanté en centre-ville d'Aumale	Modérée	Nulle
6	76	Aumale	Eglise	Classé	3,3	Implanté en centre-ville d'Aumale	Nulle	Modérée
7	76	Aumale	Ancienne abbaye saint Martin d'Auchy	Inscrit	2,6	Implanté en centre-ville d'Aumale	Nulle	Forte

Figure 52 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

2.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES



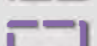
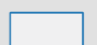
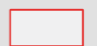
Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

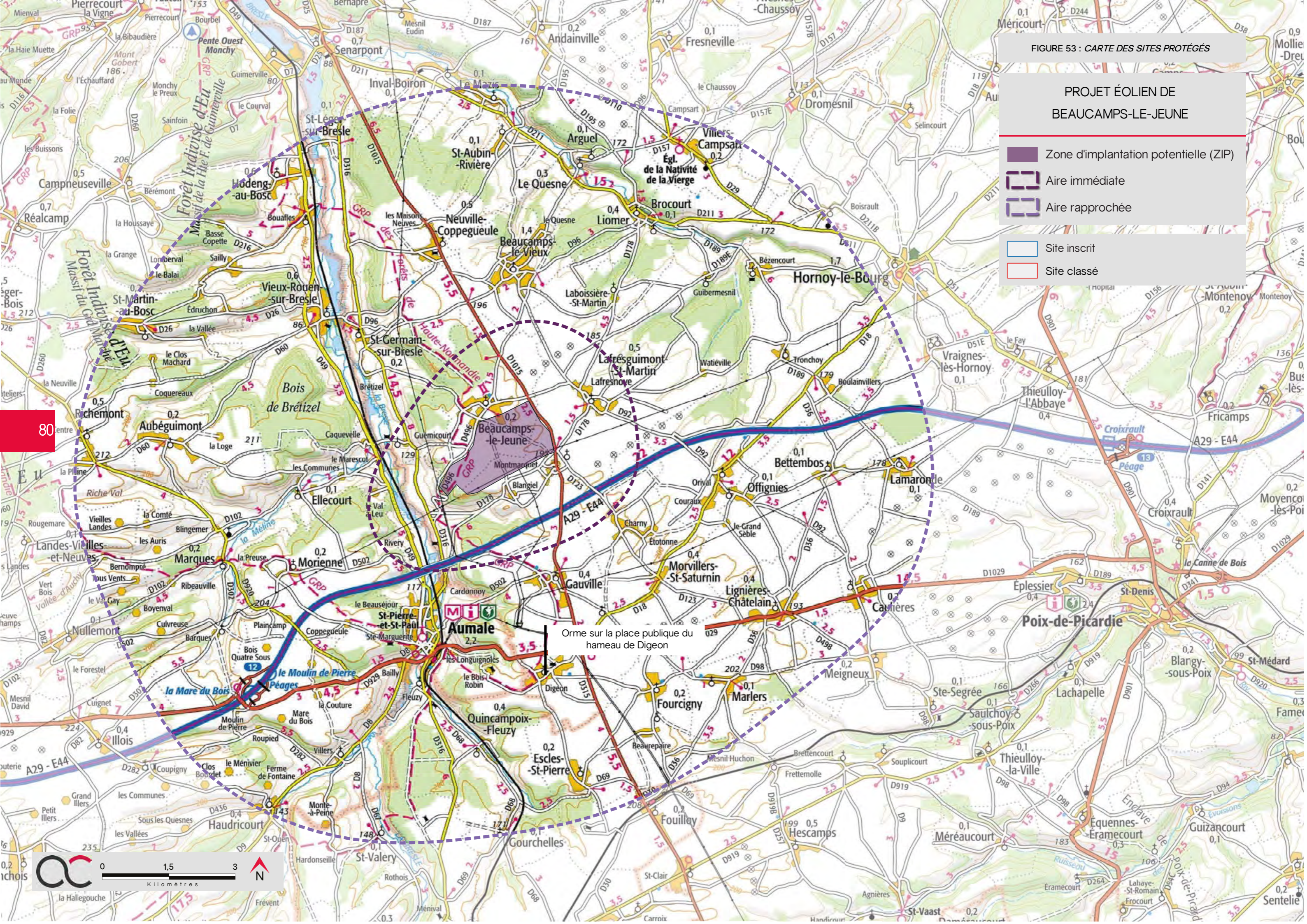
Il n'y a pas de SPR dans l'aire d'étude rapprochée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

FIGURE 53 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN DE BEUCAMPS-LE-JEUNE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Site inscrit
-  Site classé



2.3. LES SITES PROTÉGÉS

L'aire d'étude rapprochée compte un site protégé qui fait l'objet d'une analyse ci-contre.

2.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun site appartenant à la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein du périmètre d'étude de l'aire d'étude rapprochée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

■ ORME SUR LA PLACE PUBLIQUE DU HAMEAU DE DIGEON

Degré d'ouverture sur le paysage : Un orme de 5,6 m de circonférence implanté sur la place publique du hameau de Digeon a été classé en 1934. L'arbre a été atteint de graphiose et fut abattu en 1978. Pour le remplacer, un nouvel orme a été planté en 2008.

Implanté au centre du hameau, cet orme est encerclé d'un écran boisé ainsi que d'un tissu bâti dense. Les vues en direction du VIP sont fermées et la sensibilité vis-à-vis du VIP est nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Figure 54 : Vue aérienne du hameau de Digeon



Photo 60 : Orme classé sur la place publique du hameau de Digeon à Saint-Saturnin (DIREN)



Photo 61 : Nouvel Orme sur la place publique du hameau de Digeon - 2019 (DIREN)

2.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

Sur 6 monuments historiques protégés de l'aire d'étude rapprochée, 3 présentent une sensibilité qualifiée de modérée vis-à-vis du VIP et deux présentent une situation de covisibilité directe et indirecte qualifiées respectivement de modérée et de forte.

Un seul site protégé est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée mais présente une sensibilité nulle au regard du VIP.

L'aire d'étude rapprochée ne compte pas d'autre patrimoine protégé (SPR, site UNESCO...).

Des photomontages illustrant la perception réelle du projet depuis ces patrimoines protégés et leurs abords, et pour lesquels des sensibilités ont été identifiées, devront être réalisés.

3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRES RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée est parcourue par une vallée majeure, la Bresle, ainsi que deux de ses affluents, le Liger et la Méline, s'écoulant tous les deux selon un axe est/ouest, perpendiculairement à la Bresle. Les vues depuis ces vallées sont limitées par la topographie et la végétation de vallée. Les perceptions du VIP sont la plupart du temps masquées ou tronquées depuis les axes routiers ou bourgs de vallée. À l'inverse, depuis les plateaux les vues s'ouvrent généralement en direction du VIP bien qu'elles soient parfois limitées par la trame bâtie et végétale.

L'analyse de l'état initial de l'aire d'étude rapprochée a mis en évidence des sensibilités paysagères dont certaines sont modérées à fortes (pour des monuments historiques, lieux de vie ou axes de déplacement), qui feront impérativement l'objet de photomontages dans l'analyse des impacts.


À ce stade, des sensibilités majeures ont été relevées, notamment pour la covisibilité avec l'ancienne abbaye de Saint-Martin-d'Auchy avec une sensibilité forte. Des mesures sont à prendre concernant l'implantation et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet dans le paysage.

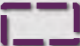


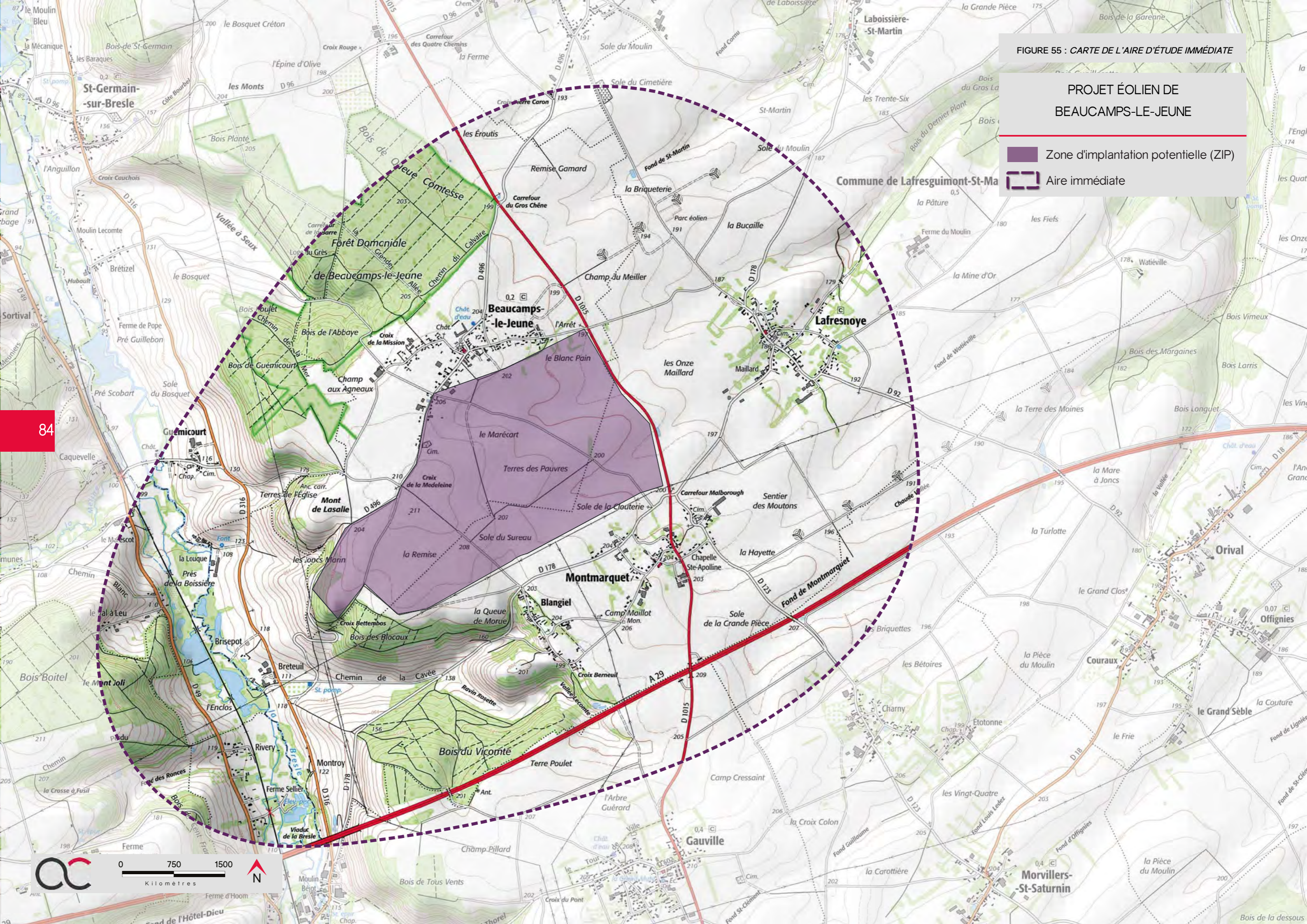
Photo 62 : Espaces agricoles

FIGURE 55 : CARTE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN DE
BEAUCAMPS-LE-JEUNE

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate





D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

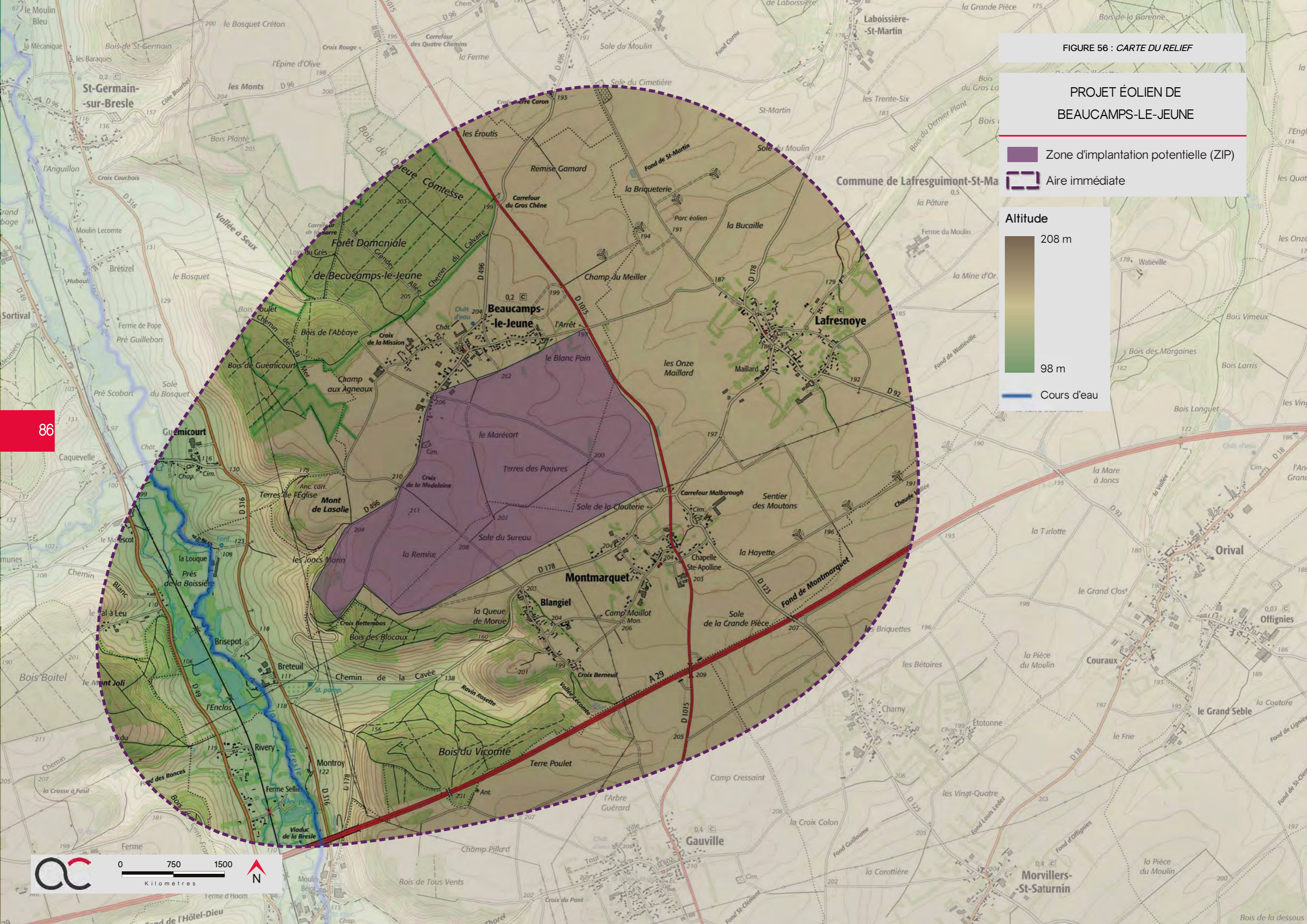
Photo 63 : Parc éolien du Mélier le long de la RD 92



FIGURE 56 : CARTE DU RELIEF

PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords du site d'étude.



Photo 64 : Vue en direction du VIP et de la vallée de la Bresle depuis la D49



Photo 66 : Plateau agricole de Vimeu et Bresle depuis la RD 92

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude immédiate se situe principalement sur le plateau de Vimeu et Bresle, et dans une moindre mesure sur la vallée de la Bresle. Ces deux entités créent un paysage hétérogène avec une forte déclivité à l'ouest de l'aire d'étude liée à la vallée composée de prairies et de bosquets, tandis qu'à l'est, on retrouve un paysage de plateau principalement occupé par des champs cultivés.

La topographie ondule, l'altitude variant entre 98 m et 208 m entre le fond de la vallée et le plateau. Depuis la vallée de la Bresle, à l'ouest les perceptions sont courtes, limitées par le relief et par la végétation présente sur les versants. Depuis le plateau, à l'est, les vues sont dégagées et beaucoup plus ouvertes en direction du VIP. Cependant plusieurs villages y sont implantés (Beaucamps-le-Jeune, Lafresguimont-Saint-Martin, Montmarquet ou Blangiel), la densité de la trame bâtie associée à la végétation encerclant ces bourgs limitent en partie les vues depuis les lieux d'habitation.




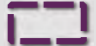
Photo 65 : Ambiance paysagère - Parc éolien du Mélier implanté sur le plateau de Vimeu et Bresle à proximité de Beaucamps-le-Jeune



Photo 67 : Vue sur la vallée de la Bresle depuis le rebord du plateau de Vimeu et Bresle à proximité de l'autoroute A29

FIGURE 57 : CARTE DE L'AIRE IMMÉDIATE
SUR FOND ORTHOPHOTO

PROJET ÉOLIEN DE
BEAUCAMPS-LE-JEUNE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

- Forêt domaniale de Beaucamps-le-Jeune
- Beaucamps-le-Jeune
- Lafresguimont-St-Martin
- Guémicourt
- Montmarquet
- Autoroute A 29
- Voie ferrée
- Rivière de la Bresle

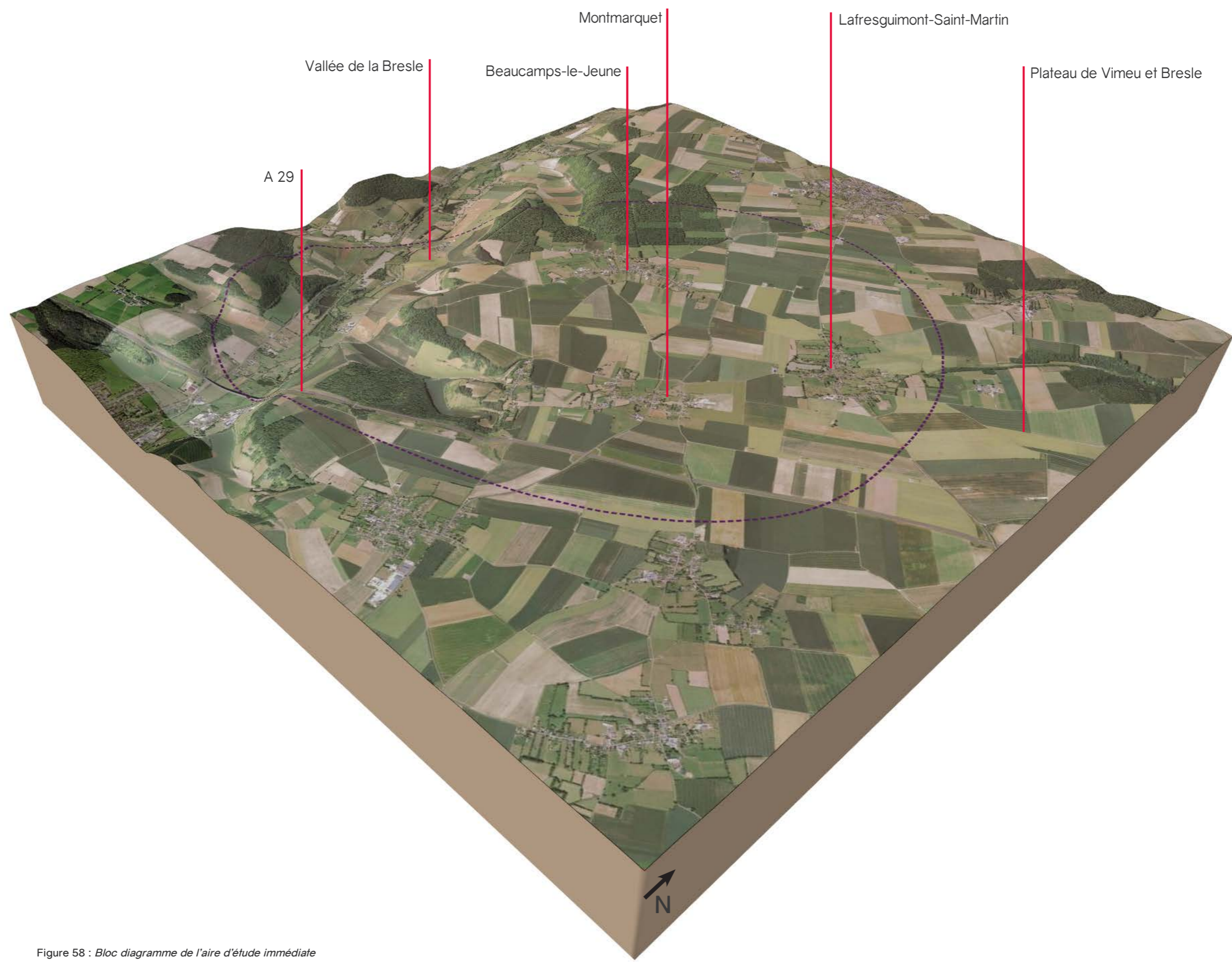


Figure 58 : Bloc diagramme de l'aire d'étude immédiate

FIGURE 59 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENTS

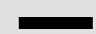
PROJET ÉOLIEN DE BEUCAMPS-LE-JEUNE

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

Axe routier

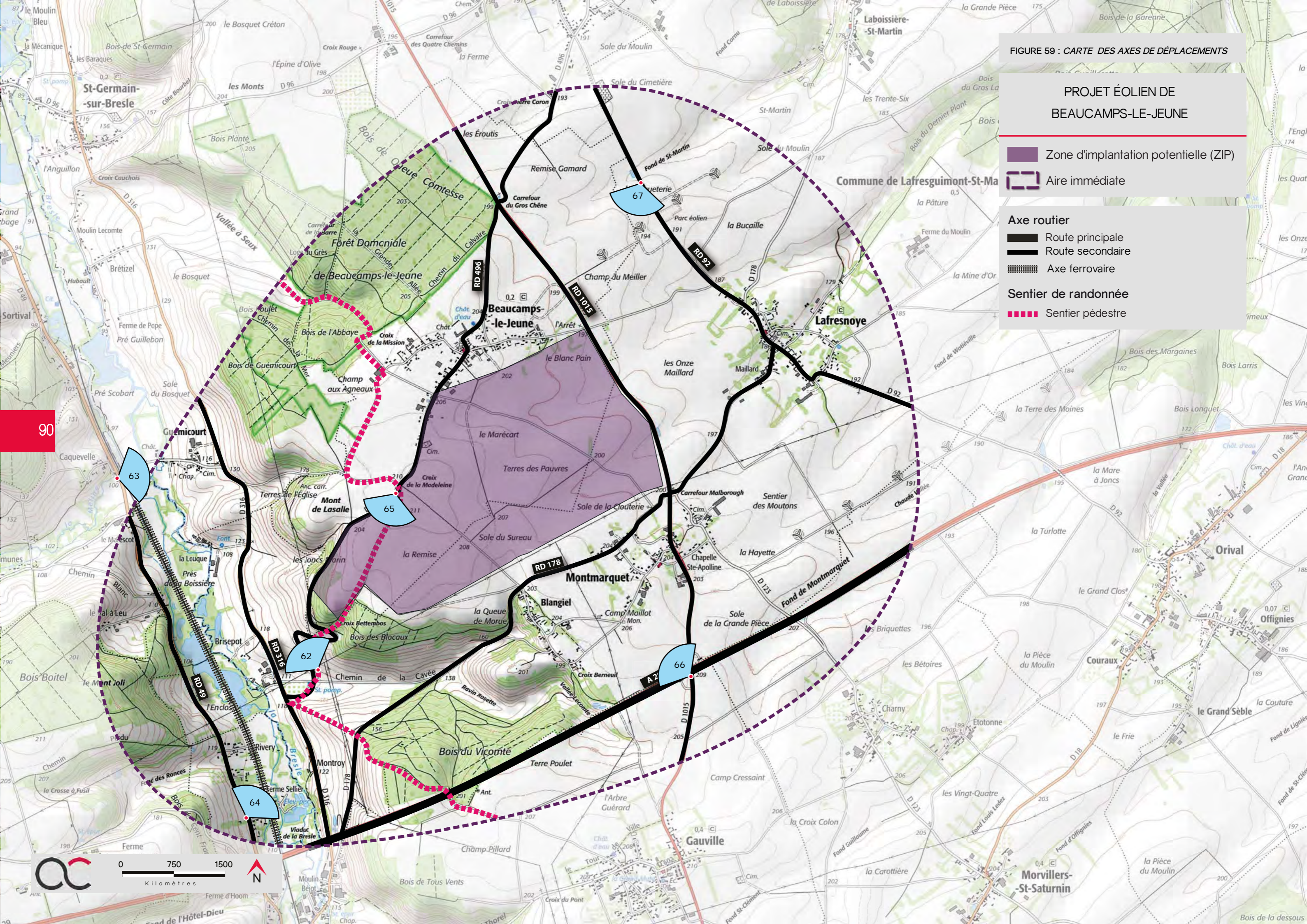
 Route principale

 Route secondaire

 Axe ferroviaire

Sentier de randonnée

 Sentier pédestre



90

1.2. AXES DE DÉPLACEMENT

L'aire d'étude immédiate est traversée par l'autoroute A29 au sud de l'aire d'étude, axe le plus emprunté. Des routes communales, moins fréquentées, sillonnent également l'aire d'étude et relient les villages et hameaux présents aux abords de la ZIP. Trois axes suivent le tracé de la vallée de la Bresle, deux routes communales, la RD 316 et la RD 49, ainsi que la voie ferrée. Plusieurs routes communales moins fréquentées relient les différents villages entre eux comme la RD 496, la RD 178, la RD 1015 ou la RD 92.

Le sentier de randonnée des Forêts de Haute-Normandie traverse également l'aire immédiate selon un axe nord/sud

La ZIP en raison de son emplacement en rebord de plateau, au sein d'espaces agricoles ouverts et des routes qui la longent ou la traversent, est visible fréquemment. Ainsi, depuis la RD 496 et la RD 1015 qui la bordent, les sensibilités sont très fortes. D'autres séquences routières sont jugées légèrement moins sensibles au regard de la ZIP comme la RD 92 à l'est, la RD 316 et 49 dans la vallée de la Bresle. En effet depuis ces axes, le relief et la végétation limitent fortement les vues en direction du VIP.

La voie ferrée présente des sensibilités assez faibles puisqu'elle suit le fond de la vallée de la Bresle. Le sentier de randonnée présente quant à lui certaines sensibilités fortes à très fortes puisqu'il traverse la ZIP.

La sensibilité des axes de déplacement est cartographiée ci-dessous et un reportage photographique est présenté ci-après.

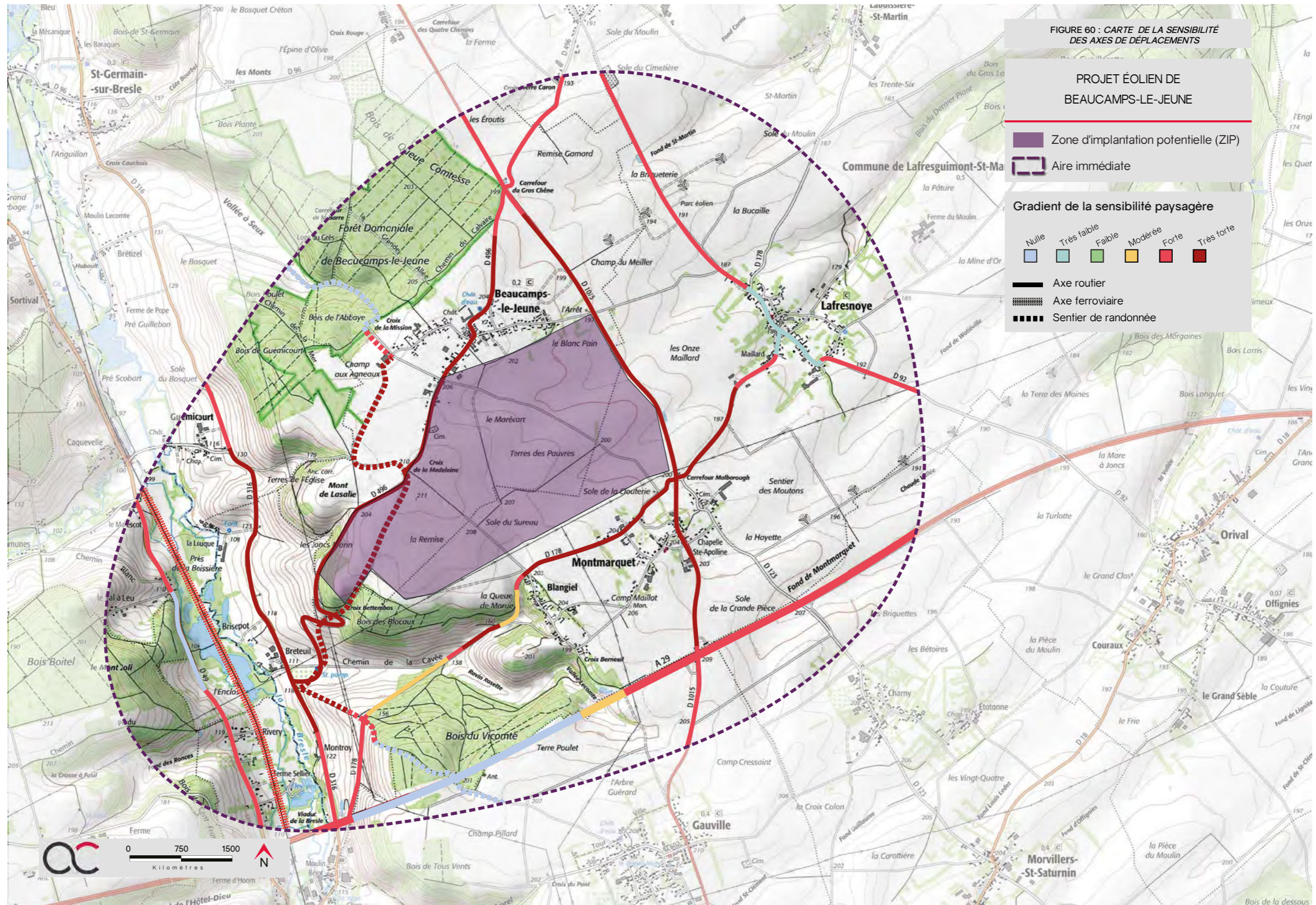




Photo 68 : Vue sur la vallée de la Bresle depuis la RD 496 remontant le versant est



Photo 69 : La RD 49 et la voie ferrée se croisent légèrement en dehors de l'aire d'étude immédiate, au nord de la vallée de la Bresle



Photo 70 : Vue en direction de la ZIP depuis le sud de la RD 49

VIP



Photo 71 : Le chemin de randonnée des Forêts de Haute-Normandie traverse la ZIP et les vastes parcelles cultivées

VIP



Photo 72 : Depuis le croisement de l'autoroute A29 et de la RD 1015, les vues en direction du VIP sont ouvertes



VIP





Photo 73 : Depuis la RD 92 à proximité de Lafresguimont-Saint-Martin les vues en direction du VIP sont tronquées et filtrées par le relief et la végétation présente sur le plateau

Figure 61 : Carte de la répartition de l'habitat





PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

Typologie d'implantation de l'habitat

-  Plateau
-  Versant

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

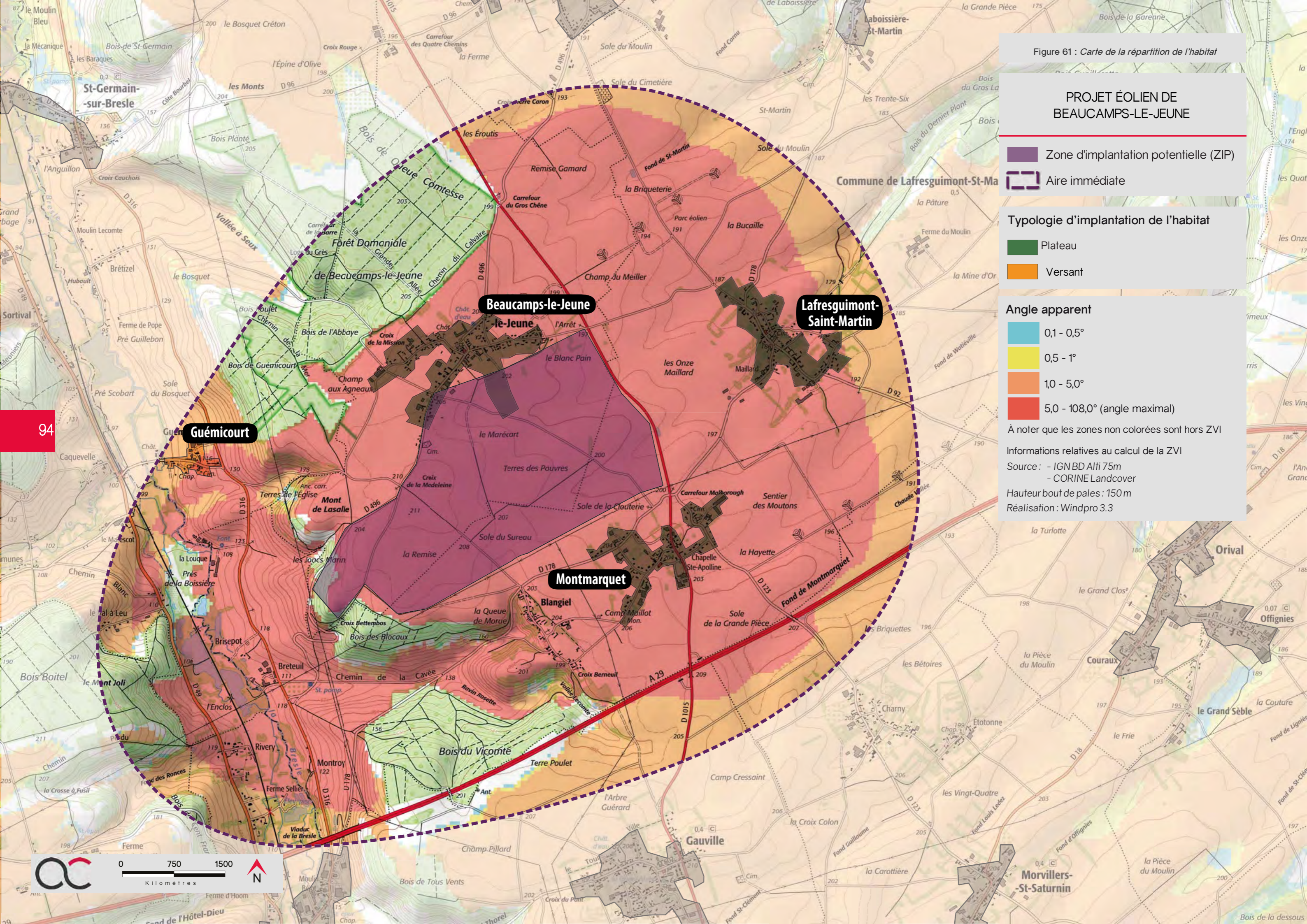
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 150 m

Réalisation : Windpro 3.3



1.3. LA PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT

■ PERCEPTION DEPUIS LES BOURGS ET PRINCIPAUX HAMEAUX




Dans le prolongement de ce qui a été fait dans les aires d'étude précédentes, ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur les vues potentielles en analysant, depuis les villes, villages ou principaux hameaux (l'habitat diffus sera étudié dans un chapitre dédié), grâce à :

> l'analyse de l'implantation du bourg et son degré d'ouverture sur le paysage

> une vue aérienne «nappée» de la trame végétale et bâtie (source : IGN BDTOPPO végétation et bâti) avec l'indication de l'orientation du site d'étude. (La légende de la typologie de la végétation est donnée ci-dessous.)

Ainsi, les bosquets et forêts forment des boisements denses, les peupleraies avec leurs arbres rectilignes proposent une végétation plus éclaircie, tandis que les haies bocagères et les petits ensembles arborés forment des masques visuels plus ponctuels.

Végétation des domaines public & privé

-  Peupleraie / verger : végétation plus ténue
-  Bosquet / forêt : formation végétale dense
-  Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel

> la synthèse de la perception depuis le centre-bourg et les franges urbaines avec le détail des écrans visuels en place, avec une évaluation de la sensibilité générale,

> des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines du bourg en question.

L'aire d'étude immédiate se situe sur deux principaux territoires communaux : Lafresguimont-Saint-Martin et Beaucamps-le-Jeune.

L'habitat de l'aire d'étude immédiate est relativement diffus. Quatre villages sont répartis sur l'aire d'étude immédiate : Beaucamps-le-Jeune, Lafresguimont-Saint-Martin, Guémicourt et Montmarquet. Un seul de ces villages ne se situe pas sur le plateau de Vimeu et Bresle, c'est le village de Guémicourt, implanté sur le versant est de la vallée de la Bresle. Depuis ce village les vues en direction du VIP sont plus courtes. Elles sont partiellement tronquées ou filtrées par le relief de la vallée et par sa végétation. En revanche, depuis les villages implantés sur le plateau (Beaucamps-le-Jeune, Lafresguimont-Saint-Martin et Montmarquet) les vues sont ouvertes en raison des champs cultivés bien que souvent tronquées par la trame bâtie depuis les centres-bourg.

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE EN KM	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
Beaucamps-le-Jeune	Village	0	Plateau	Implanté sur le plateau à proximité de la vallée de la Bresle	En ZVI
Lafresguimont-St-Martin	Village	0,8	Plateau	Implanté sur le plateau à proximité de la vallée de la Bresle	En ZVI
Guémicourt	Village	0,9	Versant	Implanté sur le versant est de la vallée de la Bresle	En ZVI
Montmarquet	Village	0,2	Plateau	Implanté sur le plateau à proximité de la vallée de la Bresle	En ZVI

Figure 62 : Tableau de l'habitat de l'aire d'étude immédiate

BEAUCAMPS-LE-JEUNE / 0 KM

IMPLANTATION DU BOURG

Implanté sur le plateau à proximité de la vallée de la Bresle

CENTRE

VUES TRONQUÉES

Écrans
 > Tissu bâti
 > Végétation privative

FRANGES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES

Écrans
 > Néant

ÉTAT INITIAL



ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE - VOLET PAYSAGER



Photo 74 : Vue tronquée en direction de la ZIP depuis le centre-bourg de Beaucamps-le-jeune



Photo 75 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la frange est de Beaucamps-le-jeune



Photo 76 : Vue en direction de la ZIP depuis l'entrée de bourg de Beaucamps-le-jeune

LAFRESGUIMONT-ST-MARTIN / 0,8 KM

IMPLANTATION DU BOURG

Implanté sur le plateau à proximité de la vallée de la Bresle

CENTRE

VUES TRONQUÉES

Écrans

- > Tissu bâti
- > Végétation privative

FRANGES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES

Écrans

- > Néant



Photo 77 : Vue partielle et tronquée depuis le centre-bourg de Lafresguimont-Saint-Martin



Photo 78 : Vue tronquée par la trame bâtie et la végétation en direction de la ZIP depuis l'entrée nord-est du bourg de Lafresguimont-Saint-Martin



Photo 79 : Depuis l'entrée sud du village de Lafresguimont-Saint-Martin les vues en direction de la ZIP sont filtrées et/ou tronquées par la trame bâtie et végétale du village

GUÉMICOURT / 0,9 KM

IMPLANTATION DU BOURG

Implanté sur le versant est de la vallée de la Bresle

CENTRE

VUES TRONQUÉES

Écrans

- > Tissu bâti
- > Végétation privative
- > relief

FRANGES

orientées vers la zone de projet

VUES TRONQUÉES/PARTIELLE

Écrans

- > Relief



Photo 80 : Vue fermée en direction de la ZIP depuis le centre-bourg de Guémicourt



Photo 81 : Vue tronquée en direction de la ZIP depuis l'entrée du bourg de Guémicourt



Photo 82 : Vue tronquée par le relief en direction de la ZIP depuis la sortie de bourg de Guémicourt

MONTMARQUET / 0,2 KM

IMPLANTATION DU BOURG

Implanté sur le plateau à proximité de la vallée de la Bresle

CENTRE

VUES TRONQUÉES

Écrans

- > Tissu bâti
- > Végétation privative

FRANGES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES

Écrans

- > Néant



Photo 83 : Depuis l'entrée du bourg de Montmarquet les vues en direction de la ZIP sont ouvertes



Photo 84 : Vue tronquée en direction de la ZIP depuis le centre-bourg de Montmarquet

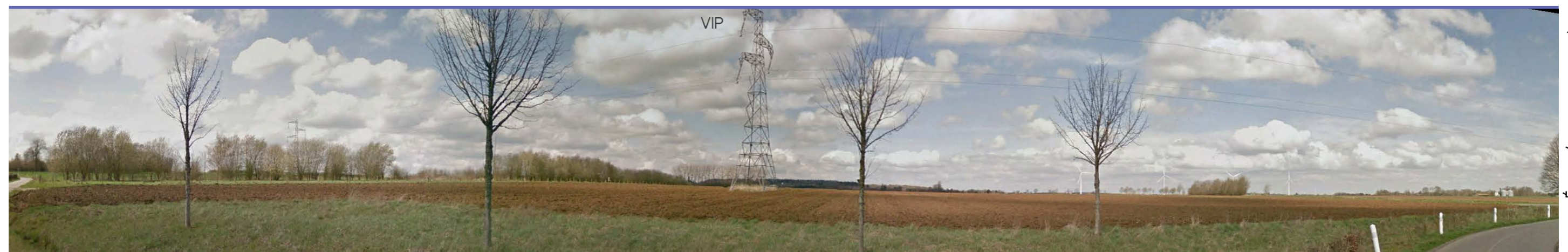


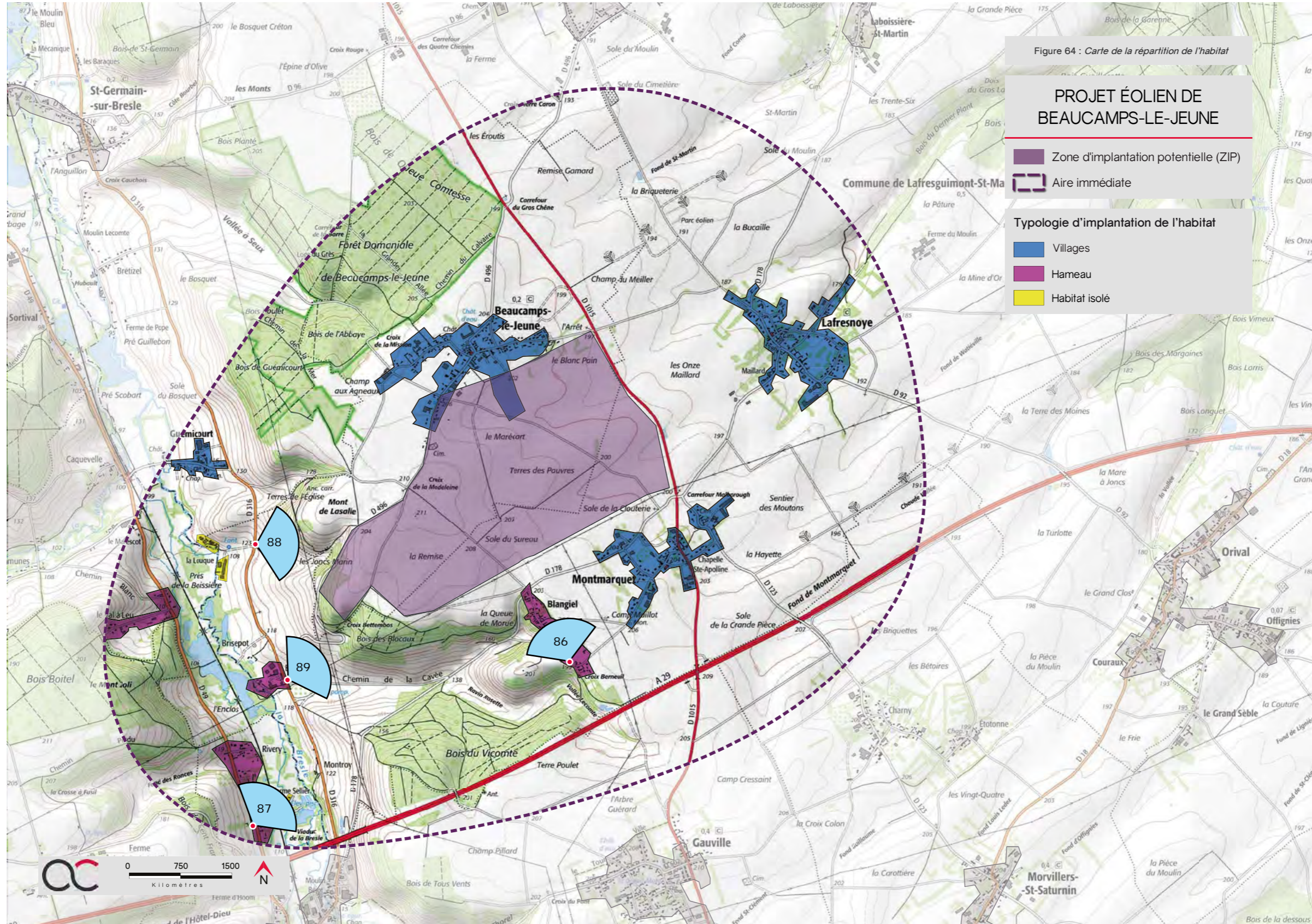
Photo 85 : Depuis la sortie du village de Montmarquet, au nord, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes

■ PERCEPTION DEPUIS LES HAMEAUX ET L'HABITAT ISOLÉ

Aux abords du site d'implantation, les hameaux et les habitations isolées sont peu nombreux. Il reste important, en complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser la modification du paysage quotidien, de prendre en compte la perception depuis ces lieux de vie pour évaluer leur sensibilité vis-à-vis de la zone du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude des photographies présentées ci-après (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les vues principales vers la ZIP).

Une carte des perceptions pressenties en direction du projet éolien conclut ensuite sur la sensibilité depuis les hameaux et l'habitat isolé de l'aire immédiate.

À noter qu'en raison de la présence de haies, les vues en direction de la ZIP présentent de grandes variabilités selon le mode de conduite et les saisons (haies taillées ou non) auquel s'ajoute la chute des feuilles de la végétation caduque en saison hivernale. Ainsi, même si les photos illustrent la présence de haies hautes, la sensibilité globale du hameau tient compte de ces évolutions saisonnières.



› BLANGIEL

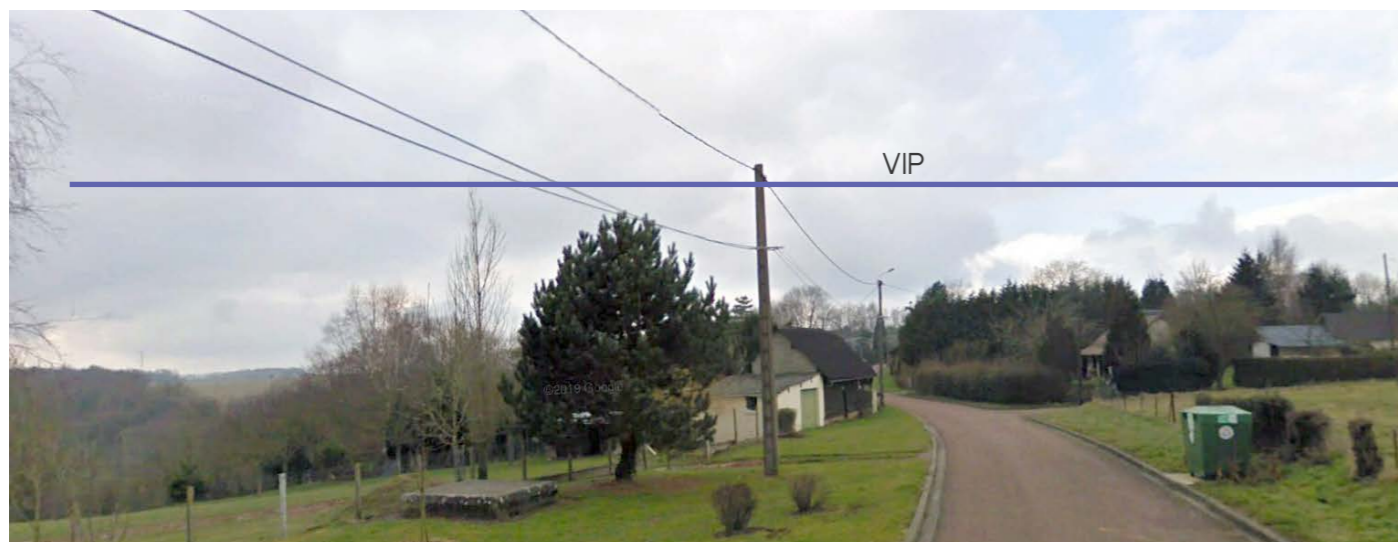


Photo 86 : Vue tronquée par la frame bâtie et la végétation depuis le centre-bourg du hameau de Blangiel

› RIVERY



Photo 87 : Depuis la RD 49, dans le village-rue de Rivery les vues sont tronquées en direction de la ZIP par le relief et la végétation

› LA LOUQUE



Photo 88 : Depuis la RD 316, à proximité de l'habitat isolé de la Louque, les vues en direction de la ZIP sont tronquées par le relief et la végétation

› BRETEUIL



Photo 89 : Les vues en direction de la ZIP sont tronquées par le relief et la végétation depuis le hameau de Breteuil

Figure 65 : Carte de la sensibilité de l'habitat

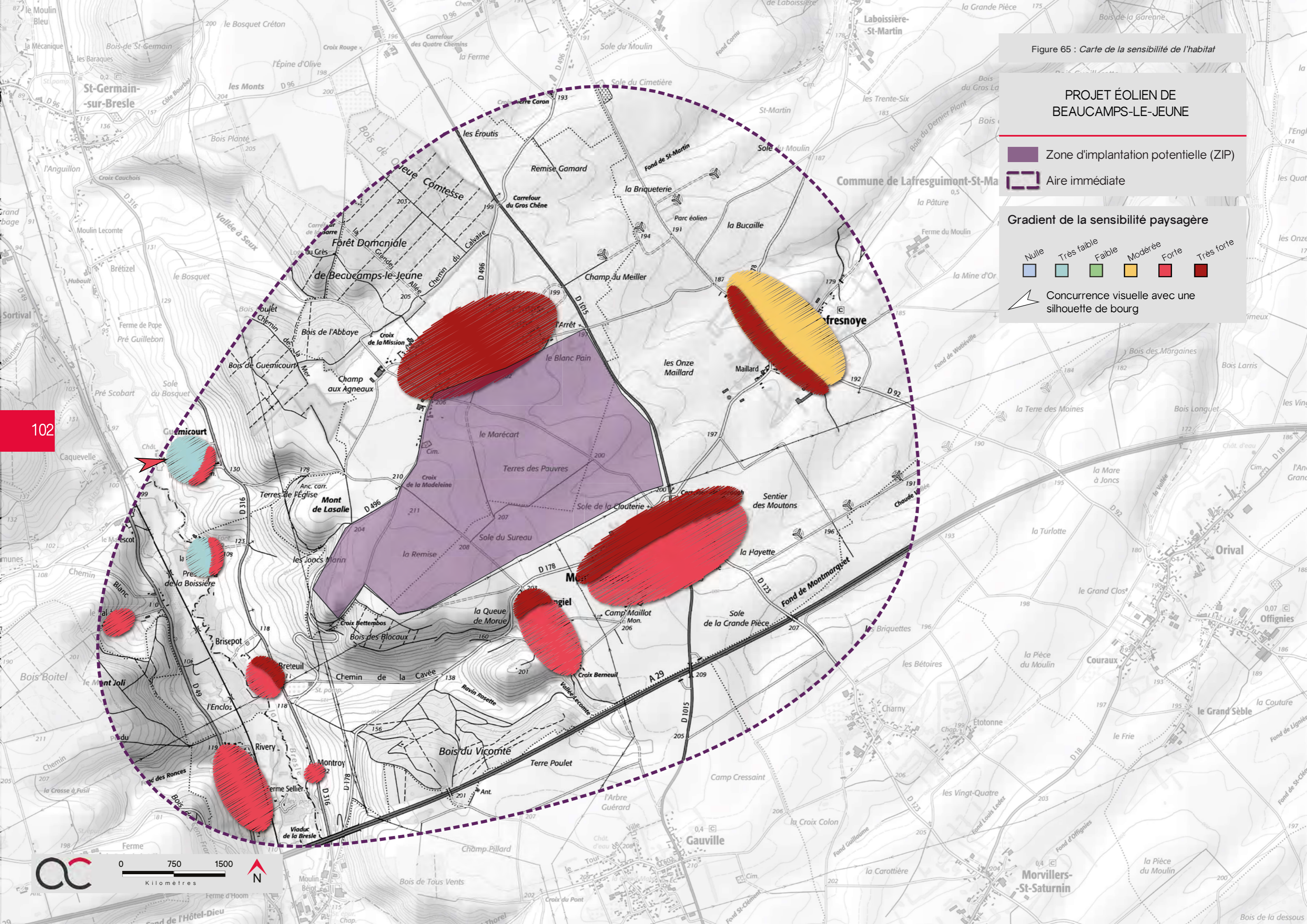
PROJET ÉOLIEN DE BEUCAMPS-LE-JEUNE

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

Null	Très faible	Faible	Moderée	Forte	Très forte

Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg



102



■ CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

La concurrence visuelle avec une silhouette de bourg s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un village, en particulier avec sa structure : clocher ou monument patrimonial qui constituent des éléments identifiables dans le paysage et qui émergent régulièrement des silhouettes de bourg. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante pour être identifiable dans le paysage.

Depuis l'aire immédiate, le rapport d'échelle entre les éoliennes et le paysage peut être défavorable et modifier la lecture des différents plans ou éléments qui le composent. Dans cette partie, il s'agit notamment de la perception des clochers qui, associés à l'arrivée d'un village, sont des éléments emblématiques du territoire et participent à la reconnaissance de celui-ci par les habitants.

Dans l'aire d'étude immédiate, un seul village est concerné, il s'agit de Guémicourt.

> GUÉMICOURT



Photo 90 : Vue ouverte sur la silhouette du bourg de Guémicourt, niché au pied du versant de la vallée de la Bresle

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis l'entrée de bourg du village de Guémicourt les vues en direction du VIP sont ouvertes au premier plan par les parcelles cultivées et tronquées au second plan par la trame bâtie et végétale, ainsi que le relief. Le VIP est cependant visible en concurrence indirecte avec la silhouette de bourg de Guémicourt.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire d'étude immédiate présente un relief vallonné, creusé par différentes vallées. À l'ouest de l'aire d'étude, la vallée de la Bresle crée une déclivité importante qui marque le territoire et constitue une ligne de force du paysage (déclivité d'environ 110 m). La ZIP s'inscrit à l'est de cette vallée, sur le rebord de plateau de Vimeu et Bresle. De vastes champs cultivés ainsi que quelques boisements, comme celui de la forêt domaniale de Beaucamps-le-Jeune, composent ces paysages. Les sensibilités les plus fortes sont principalement relevées sur le plateau à l'est de l'aire d'étude immédiate. Toutefois, les sensibilités restent importantes depuis la vallée de la Bresle, notamment depuis le versant ouest, opposé à la ZIP.

Les axes de communication sont denses et sillonnent le territoire. L'autoroute A29 crée un axe fort est/ouest perpendiculaire à la vallée de la Bresle. Les RD 316 et 49 ainsi que la voie ferrée longent quant à elles le fond de la vallée. De plus, différents axes routiers secondaires, comme les RD 496, RD 1015 ou bien la RD 92 parcourent le territoire et relient les différents villages et différents axes entre eux. Enfin le sentier de randonnée des Forêts de Haute-Normandie parcourt le territoire du sud au nord en remontant le versant est de la vallée, en traversant la ZIP et en passant au travers de la forêt domaniale de Beaucamps-le-Jeune.

Concernant l'habitat, de nombreuses sensibilités paysagères ont été relevées du fait de la topographie. À l'est de l'aire d'étude, les villages de Beaucamps-le-Jeune, de Montmarquet et le hameau de Blangiel présents sur le plateau présentent une sensibilité forte, allant jusqu'à très forte en sortie de village. Le village de Lafresguimont-Saint-Martin a quant à lui été identifié avec une sensibilité modérée en centre-bourg.


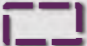



En revanche, à l'ouest de l'aire d'étude, les sensibilités, bien qu'importantes, sont plus modérées avec toutefois une sensibilité très forte en sortie du hameau de Breteil.

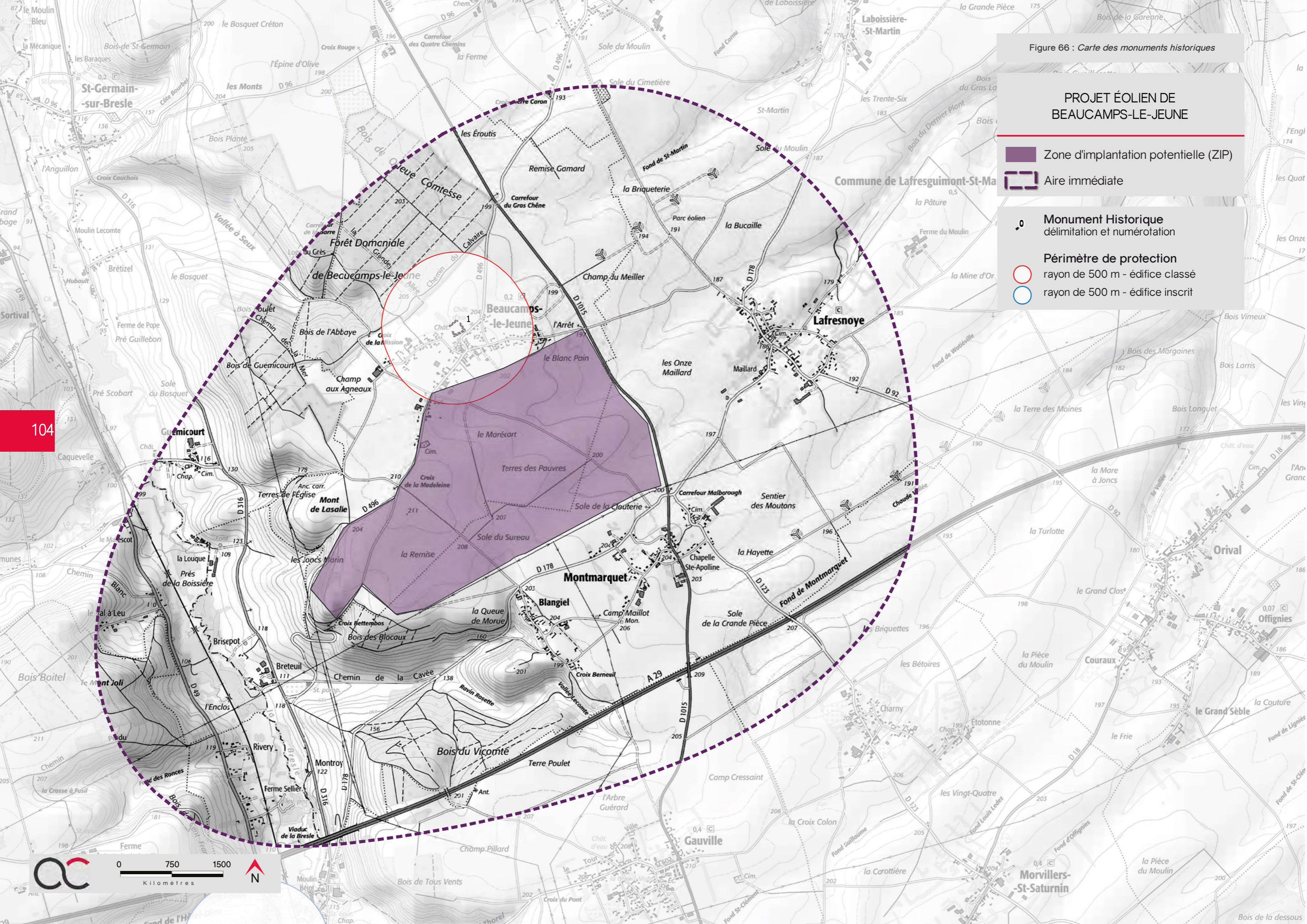
Il a également été relevé une concurrence de silhouette de bourg avec une sensibilité forte entre le VIP et le village de Guémicourt.

À ce stade, la sensibilité paysagère majeure relevée pour le projet est liée à l'habitat. Des mesures sont à prendre concernant le choix de la géométrie du projet et la hauteur des éoliennes afin que le projet s'inscrive lisiblement (implantation régulière et en appui sur les lignes de forces naturelles ou anthropiques) et respecte un rapport d'échelle adapté avec les composantes paysagères.

Figure 66 : Carte des monuments historiques

PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Monument Historique
délimitation et numérotation
-  Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice classé
-  Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice inscrit



2 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

2.1.1. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ

À l'image de ce qui a été fait pour les aires précédentes, le détail des monuments présents dans l'aire d'étude immédiate est donné ci-après dans un tableau récapitulatif. Il est ensuite accompagné d'un repérage sur photo aérienne, de photographies explicites issues d'un travail de terrain et d'une synthèse sur la sensibilité de l'édifice vis-à-vis du projet éolien.

L'aire d'étude immédiate compte un monument historique, le château de Beaucamps-le-Jeune implanté dans le centre-bourg du village éponyme.

■ MH 1 / CHÂTEAU DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE / BEAUCAMPS-LE-JEUNE / 0.3 KM DE LA ZIP



Figure 67 : Localisation du monument historique sur fond BD ortho

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de Beaucamps-le-Jeune se situe en centre-bourg du village éponyme. Depuis ses abords, les vues en direction de la ZIP sont tronquées par la trame bâtie et la végétation privée. Au regard de la distance d'implantation de la ZIP (300 m) la valeur de sensibilité est forte.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



Photo 91 : Vue en direction de la ZIP depuis les abords du château de Beaucamps-le-Jeune

2.1.2. COVISIBILITÉ

La covisibilité directe ou indirecte s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur du monument. Ce sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourg. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage.

Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante et identifiable dans le paysage.

Dans l'aire immédiate, le château de Beaucamps-le-Jeune présente une situation de covisibilité.

> CHÂTEAU DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE



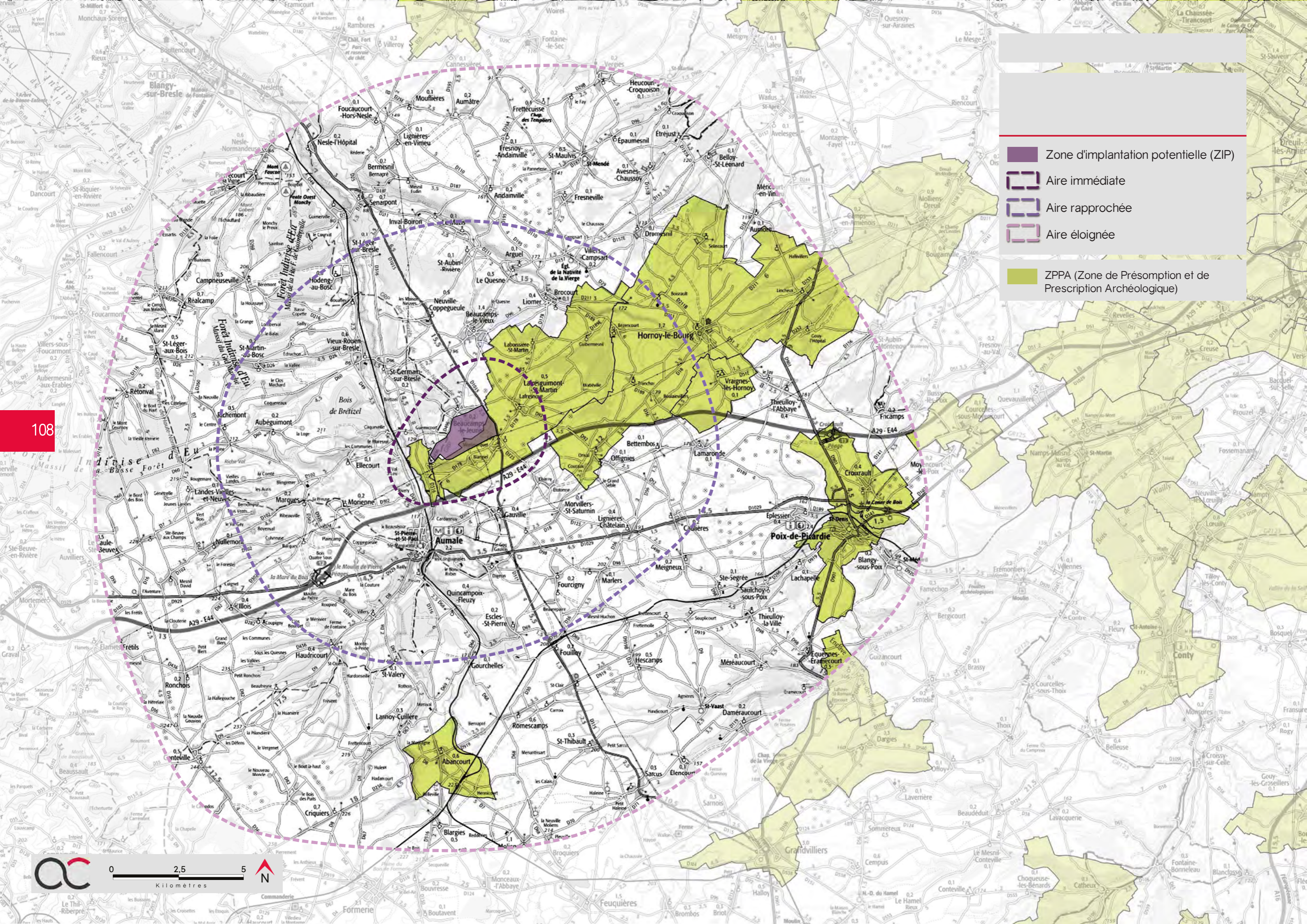
Photo 92 : Covisibilité avec le château de Beaucamps-le-jeune depuis l'entrée de village

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis l'entrée de bourg du village de Beaucamps-le-Jeune, on aperçoit la silhouette du château de Beaucamps-le-Jeune. Au vu de la proximité de la ZIP et, malgré la trame bâtie au premier plan, il y a une covisibilité importante entre le VIP et le château sur cette séquence.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FORTE

Photo 93 : Château de Beaucamps-le-Jeune classé monument historique





- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée
- ZPPA (Zone de Présomption et de Prescription Archéologique)

108



2.2. LES SITES PROTÉGÉS

L'aire immédiate ne compte aucun site protégé au sein de son aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Aucun SPR n'a été identifié dans l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun site Unesco n'a été identifié dans l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.5. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE (ZPPA)

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, plusieurs communes abritent des zones de présomptions de prescriptions archéologiques et une partie de la ZIP se situe dans une zone de sensibilité archéologique. Dans le cas où les éoliennes seraient implantées à l'intérieur de la ZPPA, le terrain serait susceptible de faire l'objet de prescriptions archéologique préalables.

2.6. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

L'aire d'étude immédiate abrite un seul monument historique, le château de Beaucamps-le-Jeune implanté en centre-bourg. La sensibilité identifiée depuis les abords du monument est forte en raison de sa proximité avec la ZIP.

Une seule covisibilité a été identifiée, celle du château de Beaucamps-le-Jeune.

Aucun site protégé, aucun SPR ni aucun site UNESCO n'est présent au sein de l'aire d'étude immédiate.

Des photomontages seront à réaliser depuis les secteurs sensibles afin de qualifier l'impact réel du projet.

3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L' AIRE IMMÉDIATE

L'analyse de l'état initial a mis en évidence plusieurs sensibilités paysagères au sein de l'aire d'étude immédiate concernant notamment :

- > les nombreuses séquences routières ouvertes, et notamment depuis l'autoroute A29 (axe principal) et plusieurs axes secondaires (RD 316, RD 496, RD 1015 et RD 178).
- > la modification importante du paysage quotidien depuis les villages et hameaux de Beaucamps-le-Jeune, Lafresguimont-Saint-Martin, Montmarquet, Blangiel, et Guémicourt. *L'habitat présente des sensibilités majoritairement fortes à très fortes pour un nombre important de lieux de vie ainsi qu'une concurrence de silhouette de bourg de sensibilité forte depuis Guémicourt.*
- > le patrimoine protégé avec le monument historique du château de Beaucamps-le-Jeune.

Le site d'accueil du projet, bien que compatible dans son ensemble, présente localement des sensibilités vis-à-vis du développement éolien et, à ce stade, des impacts vis-à-vis des structures paysagères, de l'habitat, des axes routiers et du patrimoine protégé sont pressentis.

Les principaux éléments à prendre en compte pour garantir l'insertion du projet sont :

- > une implantation cohérente avec le respect des lignes de force naturelles ou anthropiques
- > un recul suffisant vis-à-vis des vallées et vallons et un modèle d'éolienne à l'échelle du paysage
- > la prise en compte des sensibilités importantes vis-à-vis de l'habitat
- > la prise en compte des sensibilités non-négligeables vis-à-vis du patrimoine protégé



E. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

FIGURE 68 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 1/2

PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Effet cumulé avec un autre parc éolien (PE) (Uniquement construit ou accordé)
- Perception des unités paysagères
- Perception des paysages emblématiques
- Perception depuis les axes de communication
- Visibilité depuis un Monument Historique
- Perception depuis l'habitat
- Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique
- Perception depuis une vue panoramique

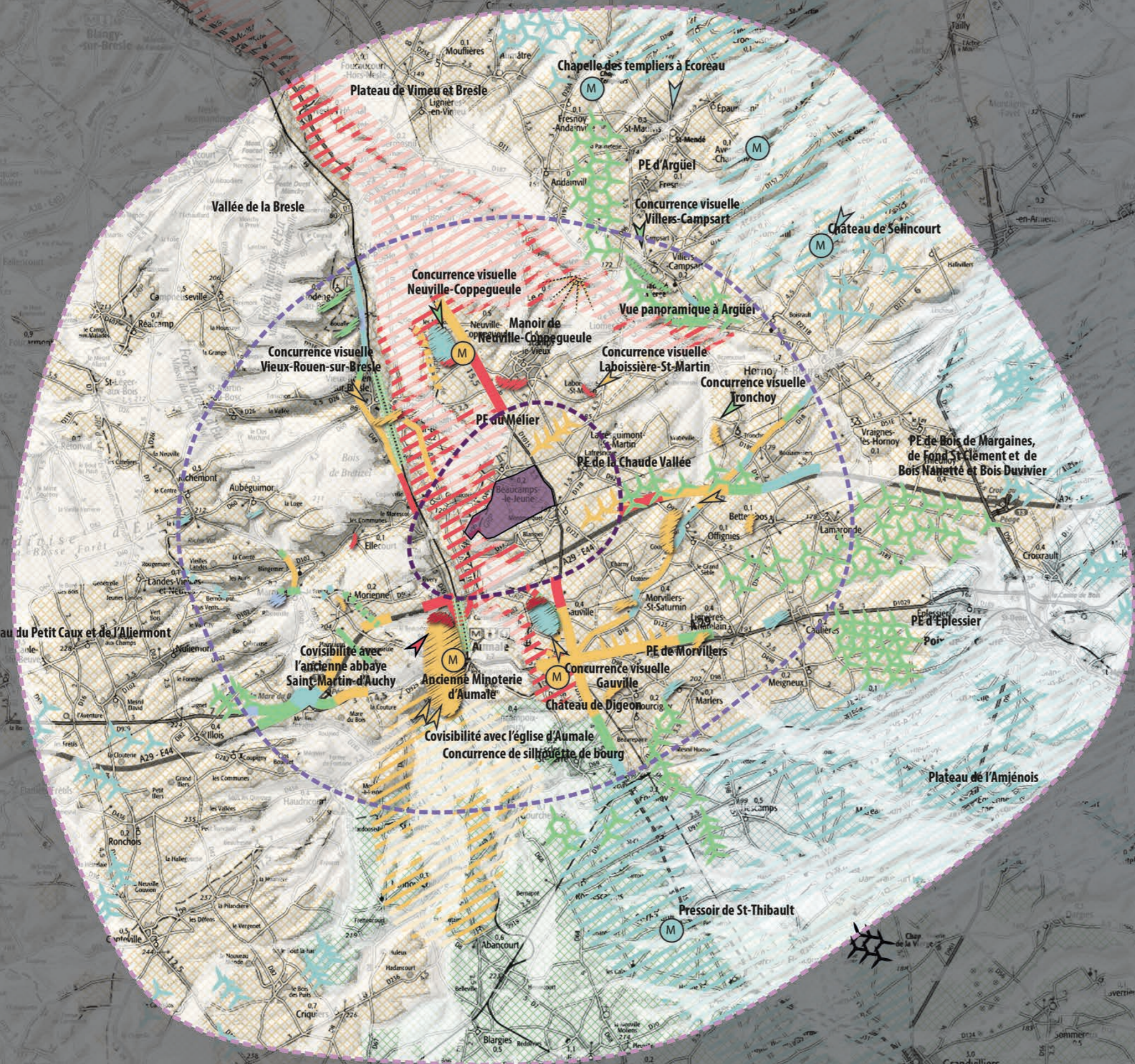


FIGURE 69 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 2/2

PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

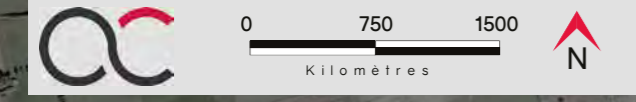
- Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

Gradient de la sensibilité paysagère

	Très faible
	Faible
	Moderée
	Forte
	Très forte

- #### Nature de la sensibilité paysagère
- Effet cumulé avec un autre parc éolien (Uniquement construit ou accordé)
 - Perception depuis les axes de communication
 - Perception depuis un chemin de randonnée
 - Perception des vallées
 - Visibilité depuis un Monument Historique
 - Perception depuis l'habitat
 - Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique

Concurrence de silhouette de bourg de Guémicourt



ÉTUDE DES VARIANTES

PARTIE 2

Vue depuis la frange ouest de Lignières-Châtelain

PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES

La démarche de définition de la configuration finale du parc éolien s'inscrit dans une réflexion globale et itérative.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles combinant, entre autre, géométrie du projet et choix du modèle d'éolienne. Cette évaluation croise la faisabilité technique, foncière et économique du projet, avec sa cohérence paysagère, écologique et plus généralement environnementale.

D'un point de vue paysager, l'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage avec les éoliennes construites. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs de l'analyse paysagère de l'état initial, et permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site, notamment vis-à-vis des lignes de force, ainsi que les rapports d'échelle, en fonction de l'altimétrie, des interdistances, de la taille apparente (qui est fonction de l'éloignement) et du nombre d'éoliennes.

Implanter les éoliennes dans le respect du paysage contribue à l'acceptation future du projet.

A . PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES

Dans un premier temps les différentes lignes de forces paysagères ont été relevées afin de construire un projet en accord avec le paysage existant. Comme présenté dans la carte ci-après, les lignes de forces relevées présentent globalement deux orientations :

Une première orientation suivant un axe nord-est / sud-ouest comme les parcs existants du Mélier et de la Chaud Vallée, ainsi que l'autoroute A29. La seconde orientation suit un axe perpendiculaire à la première avec la présence de la vallée de la Bresle suivant l'axe nord-ouest / sud-est. La voie ferrée et la RD49 notamment implantés dans le creux de la vallée.



Des préconisations paysagères pour le développement du projet de Beaucamps-le-Jeune ont par la suite été proposées :

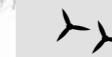



- > Recul vis-à-vis de la vallée de la Bresle : veiller à un recul cohérent vis-à-vis de la rivière qui abrite de nombreux villages
- > Suivi du motif éolien préexistant : préférer un alignement simple à l'image des parcs déjà existants du Mélier et de la Chaud Vallée
- > Recul suffisant des villages de Beaucamps-le-Jeune et notamment de son château, de Montmarquet et de Blangiel


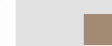
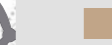
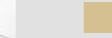
Le respect de ces préconisations permettra de souligner de façon intelligible les axes de déplacement et faire entrer en résonance le projet éolien de Beaucamps-le-Jeune avec les caractéristiques paysagères. Cet axe de développement permet également d'être cohérent avec la configuration spatiale des parcs existants du Mélier et de la Chaud Vallée implanté dans la proximité immédiate du projet.

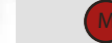
FIGURE 70 : CARTE DES CONTRAINTES PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES

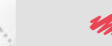
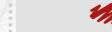
PROJET ÉOLIEN
DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE

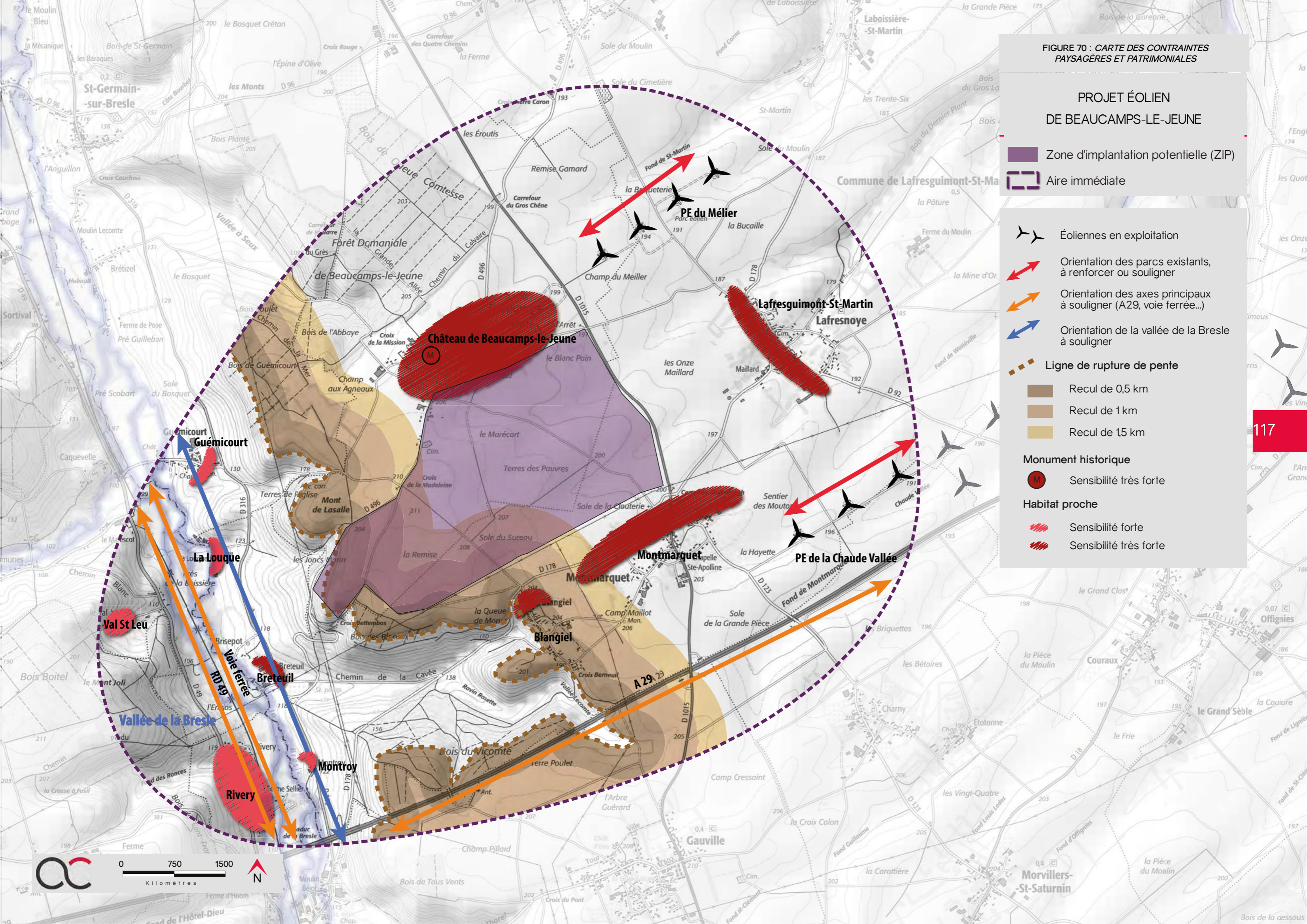
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

-  Éoliennes en exploitation
-  Orientation des parcs existants, à renforcer ou souligner
-  Orientation des axes principaux à souligner (A29, voie ferrée...)
-  Orientation de la vallée de la Bresle à souligner

-  Ligne de rupture de pente
-  Recul de 0,5 km
-  Recul de 1 km
-  Recul de 1,5 km

- Monument historique**
-  Sensibilité très forte

- Habitat proche**
-  Sensibilité forte
-  Sensibilité très forte



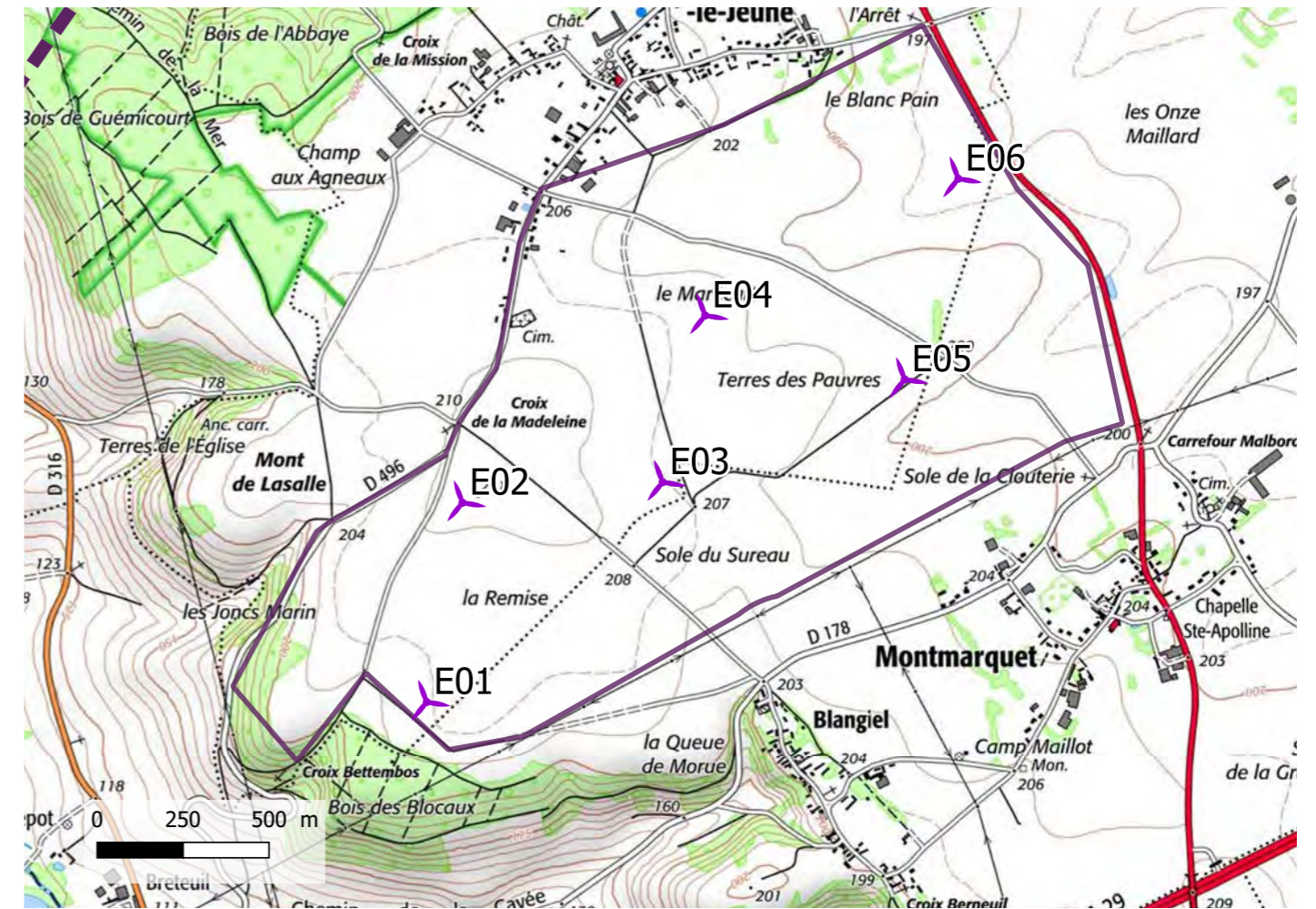
B . PRÉSENTATION DES VARIANTES

Plusieurs variantes ont été étudiées afin de définir le projet éolien le plus adapté aux caractéristiques et aux différentes contraintes du site.

Pour le projet du parc éolien de Beaucamps-le-Jeune, les éléments qui ont motivés le choix des variantes sont (sans ordre de priorité) :

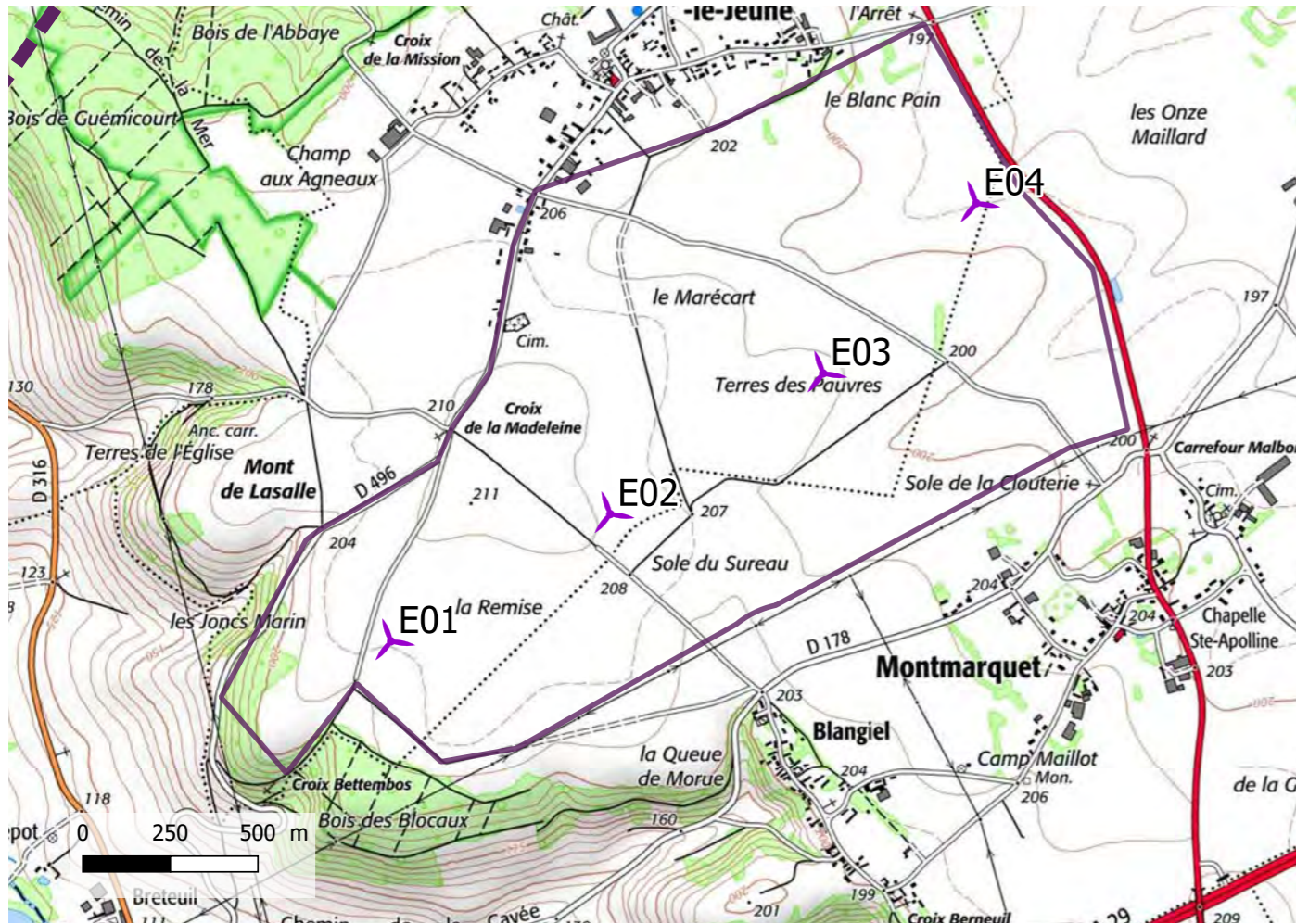
- > le recul vis-à-vis des bourgs de Beaucamps-le-Jeune, Montmarquet et Blangiel et la lisibilité du projet depuis ces lieux de vie
- > le recul vis-à-vis de la vallée de la Bresle
- > la régularité des interdistances entre les éoliennes
- > la cohérence avec le développement éolien alentour, à savoir les parcs du Mélier, de la Chaudre Vallée et du Bois des Margaines
- > le respect des lignes de force, notamment l'A29 et la vallée de la Bresle qui suivent respectivement les orientations est-ouest et nord-sud.

Au final, 3 variantes d'implantation ont été projetées et comparées. Pour chacune d'entre elles, une description synthétique est présentée ci-après.



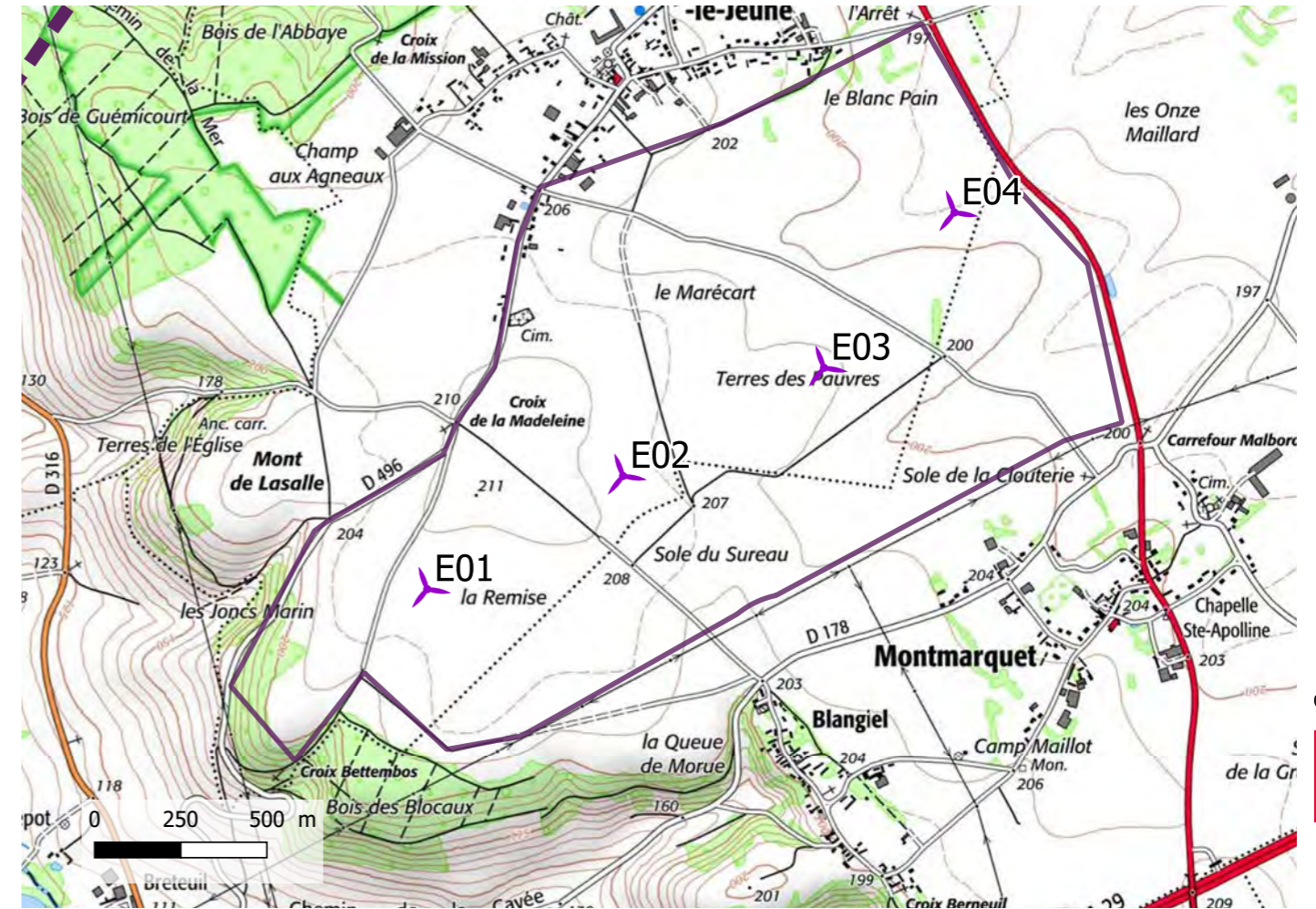
Nombre d'éolienne	6
Hauteur nacelle / bout de pale	95 m / 155 m
Géométrie entre éoliennes	Disposition en quinconce
Interdistances entre éoliennes	Interdistances relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	~ 515 m (E04), frange sud Beaucamps-le-jeune
Cohérence paysagère	<p>Cette variante est composée de 6 éoliennes placées en quinconce à des interdistances relativement régulières. Son orientation générale suit la ligne de force de l'A29 visible au sud ainsi que l'orientation des parcs existants proches.</p> <p>À noter que cette variante est celle comportant le plus d'éoliennes et que E01 se trouve en rebord de plateau à environ 250m du haut du versant est de la vallée de la Bresle.</p>

■ VARIANTE 2



Nombre d'éolienne	4
Hauteur nacelle / bout de pale	95 m / 155 m
Géométrie entre éoliennes	Alignement simple
Interdistances entre éoliennes	Interdistances relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	~ 640 m (E02), frange sud-ouest de Beaucamps-le-Jeune
Cohérence paysagère	Cette variante présente un alignement à front unique de 4 éoliennes. Les machines E01-E02-E03 forment un alignement, potentiellement perturbé visuellement par l'éolienne E04 qui s'inscrit en quinconce de cet axe. L'alignement général de cette variante suit la ligne de force de l'autoroute A29 ainsi que l'orientation des parcs les plus proches. Elle s'inscrit également perpendiculairement à la vallée de la Bresle. À noter que l'éolienne E01 se trouve en rebord de plateau à environ 300m du haut du versant est de la vallée de la Bresle.

■ VARIANTE 3



Nombre d'éolienne	4
Hauteur nacelle / bout de pale	95 m / 155 m
Géométrie entre éoliennes	Alignement simple
Interdistances entre éoliennes	Interdistances relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	~ 600 m (E02), frange sud-ouest de Beaucamps-le-Jeune
Cohérence paysagère	Cette variante présente 4 éoliennes disposées à interdistances relativement régulières sur un alignement simple parallèle à l'autoroute A29 et dans le même axe que les parcs existants. Comme la variante 2 l'éolienne E04 s'inscrit en quinconce de l'axe principal. À noter que l'éolienne E01 se trouve plus loin de la vallée de la Bresle que pour les autres variantes, à une distance d'environ 450 m du haut du versant.

C . COMPARAISON DES VARIANTES

1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON

Afin de confronter l'inscription paysagère de chaque variante, 5 photomontages comparatifs ont été réalisés depuis des points de vue représentatifs des sensibilités du territoire :

- 1 : Perception depuis le hameau de Val Saint Leu (photomontage n°30)
- 2 : Perception depuis le croisement du GRP et de la RD 496 (photomontage n°33)
- 3 : Perception depuis la sortie de bourg de Beaucamps-le-Vieux (photomontage n°37)
- 4 : Perception depuis la frange ouest d'Offignies (photomontage n°23)
- 5 : Perception depuis la frange ouest de Lignières-Châtelain (photomontage n°24)

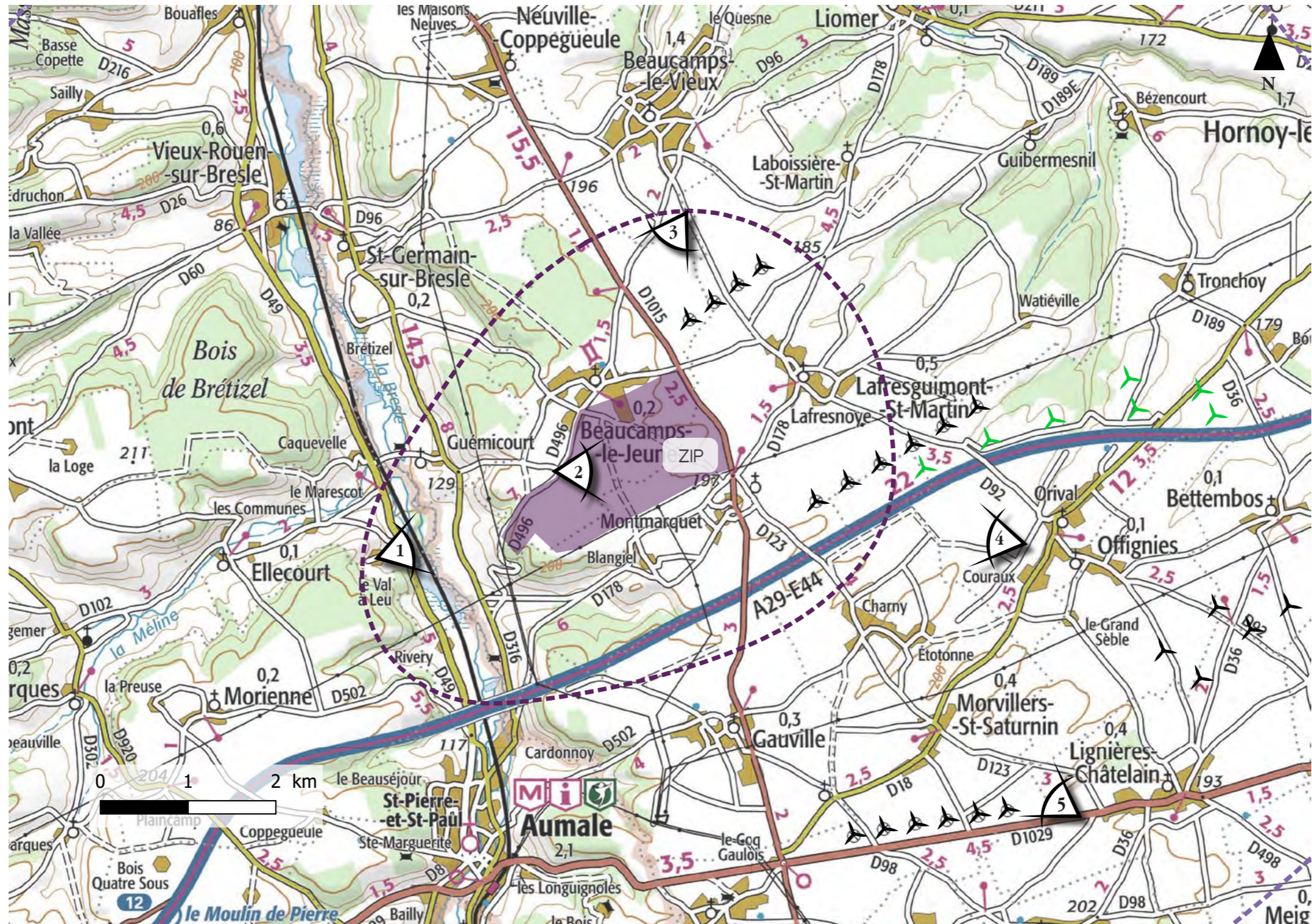


Figure 71 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes

Photomontage comparatif n°1 : Perception depuis le hameau de Val-Saint-Leu

Point de vue n°30 dans le carnet de photomontages

Depuis ce point de vue à l'entrée du hameau de Val-Saint-Leu à 2,1 km à l'ouest du parc en projet, au sommet du versant ouest de la vallée de la Bresle, les vues sont largement ouvertes sur le versant opposé de la vallée. Différents boisements sont visibles sur le haut du versant est, la ripisylve se distingue dans le creux de la vallée. Cependant, sur les douces ondulations du relief, différentes prairies et cultures se distinguent.

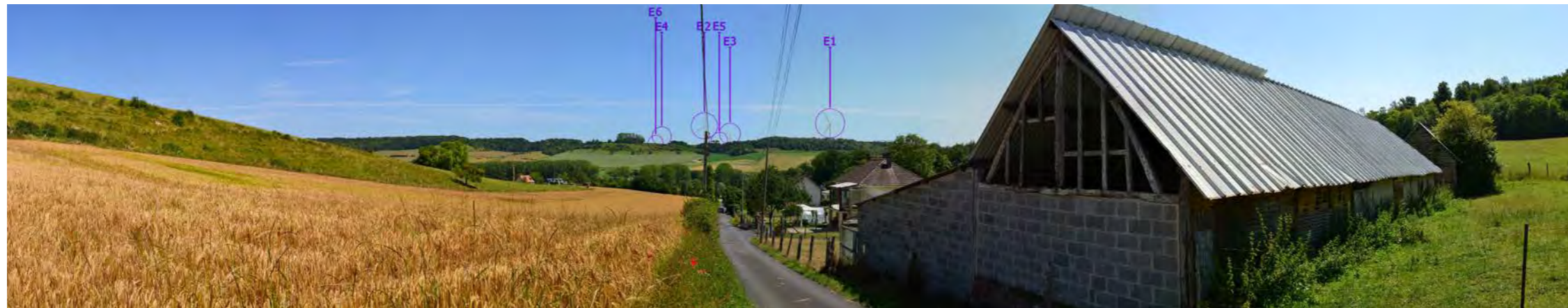
Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

- la perception de la vallée de la Bresle
- la perception depuis le hameau de Val-Saint-Leu

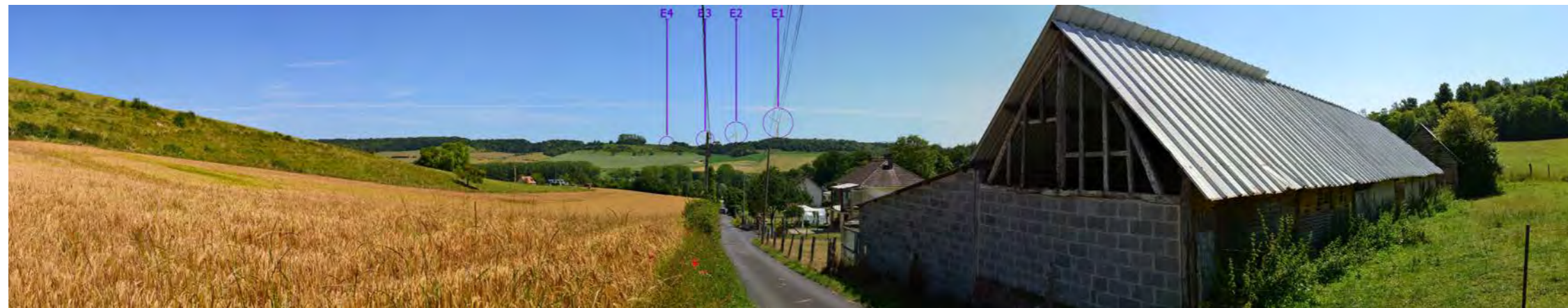
En ce qui concerne la première variante, bien que le projet soit visible dans son ensemble, les 6 éoliennes du projet, en raison de leur disposition en quinconce, se chevauchent visuellement ce qui trouble la lecture du parc. Les variantes n°2 et 3, en revanche, sont toutes les deux lisibles, leur alignement de 4 éoliennes apparaît nettement. La variante n°2 présente des interdistances plus lisibles depuis ce point de vue, cependant la variante n°3 occupe une moins grande emprise horizontale. Enfin, depuis ce point de vue, le recul de l'éolienne E1 par rapport à la vallée n'est pas perceptible.

Ainsi, les variantes n°2 et n°3 sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

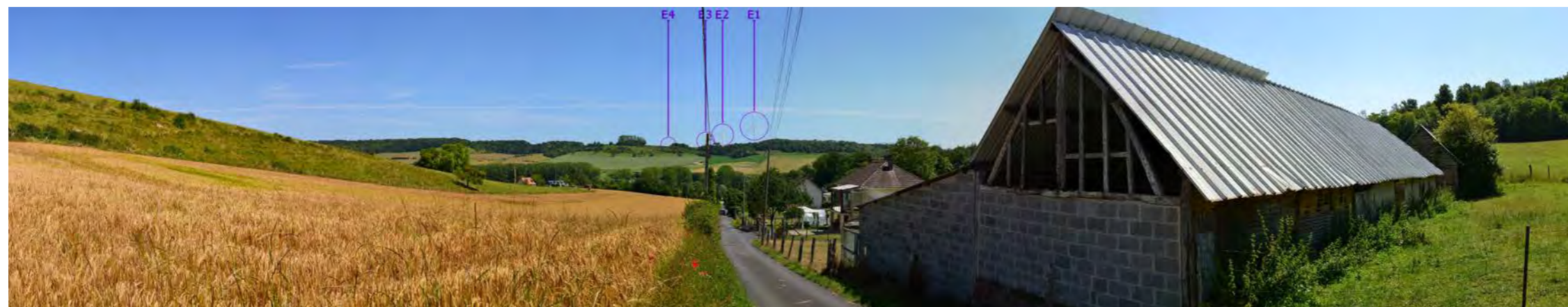
Variante 1



Variante 2



Variante 3



Photomontage comparatif n°2 : Perception depuis le croisement du GRP et de la RD 496

Point de vue n°33 dans le carnet de photomontages

Depuis le croisement du GRP et de la RD 496, la vue est dégagée sur le paysage de rebord de plateau avec au premier plan, un vaste champ cultivé. Très peu d'éléments verticaux composent ce paysage. Au loin, avec de très faibles prégnances, quelques boisements et parcs éoliens sont visibles.

Le principal enjeu depuis ce point de vue concerne :
- la perception depuis le GRP et depuis la RD 496

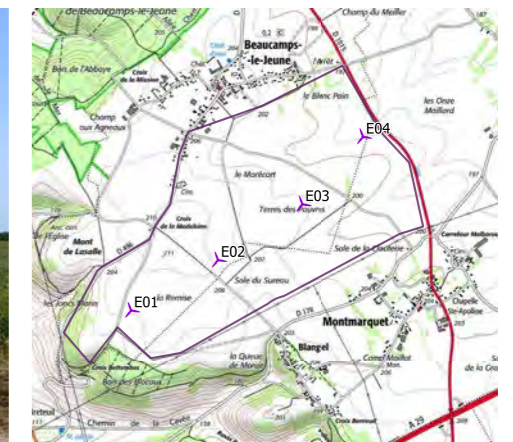
Concernant les trois variantes, le parc en projet est visible dans son intégralité, implanté dans le champ au premier plan. La variante n°1, en raison de son implantation à 6 éoliennes en quinconce, présente des chevauchements visuels entre les éoliennes du parc, ce qui trouble sa lecture. Les variantes n°2 et n°3 sont sensiblement identiques dans leur rapport au paysage. Leur implantation linéaire est lisible depuis ce point de vue et leur prégnance visuelle est similaire.

Ainsi, les variante n°2 et n°3 sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

Variante 1



Variante 2



Variante 3



Photomontage comparatif n°3 : Perception depuis la sortie de bourg de Beaucamps-le-Vieux

Point de vue n°37 dans le carnet de photomontages

Depuis ce point de vue, situé au nord de l'aire d'étude immédiate, en sortie de bourg de Beaucamps-le-Vieux, la vue est dégagée sur de vastes cultures. La vue est profonde en raison du relief de plateau très peu marqué. Au loin, quelques boisements soulignent l'horizon. Le parc éolien du Mélier apparaît en avant du projet de Beaucamps-le-jeune avec une prégnance modérée sur une ligne simple, lisible. En arrière-plan, le parc de la Chaude Vallée est également visible avec une prégnance très faible.

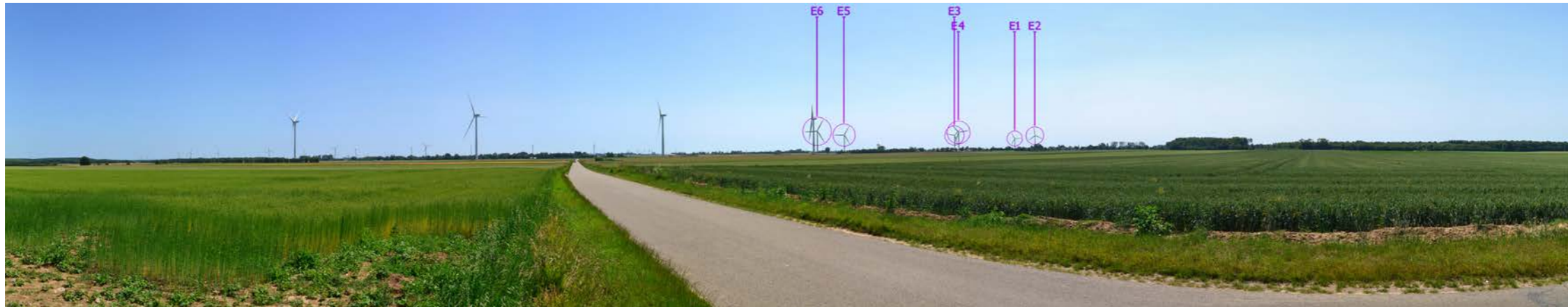
La variante n°1 présente une implantation en quinconce qui, depuis ce point de vue, crée un chevauchement visuel entre les éoliennes du parc mais également avec l'une des éoliennes du parc existant du Mélier. Ce chevauchement a pour effet de troubler la lecture des parcs éoliens. En revanche, les variantes n°2 et n°3 sont implantées selon une ligne simple, suivant la même orientation que le parc existant du Mélier. Pour chacune de ces variantes, les parcs sont plus lisibles, malgré un léger chevauchement visuel entre l'éolienne E4 et le parc du Mélier.

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

- la perception depuis la sortie de bourg de Beaucamps-le-Vieux
- la relation visuelle du parc en projet avec les parcs existants du Mélier et de la Chaude Vallée

Ainsi, les variante n°2 et n°3 sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

Variante 1



Variante 2



Variante 3



Photomontage comparatif n°4 : Perception depuis la frange ouest d'Offignies

Point de vue n°23 dans le carnet de photomontages

Depuis ce point de vue en sortie de bourg d'Offignies, la vue est dégagée sur un champ mais est rapidement limitée par la courbe du relief. Quelques boisements au loin soulignent celle-ci mais ne filtrent pas les parcs éoliens visibles. En effet, depuis ce point de vue, les parcs existants et en instruction de la Chaudes Vallées et du Bois des Margaines, sont visibles, ainsi que, en arrière-plan, le parc éolien existant du Mélier avec une faible prégnance. Tous ces parcs sont implantés selon une même configuration (lignes simples parallèles). Cependant, certains effets de chevauchements visuels sont perceptibles depuis ce point de vue, notamment avec les parcs de la Chaudes Vallées et du Bois des Margaines.

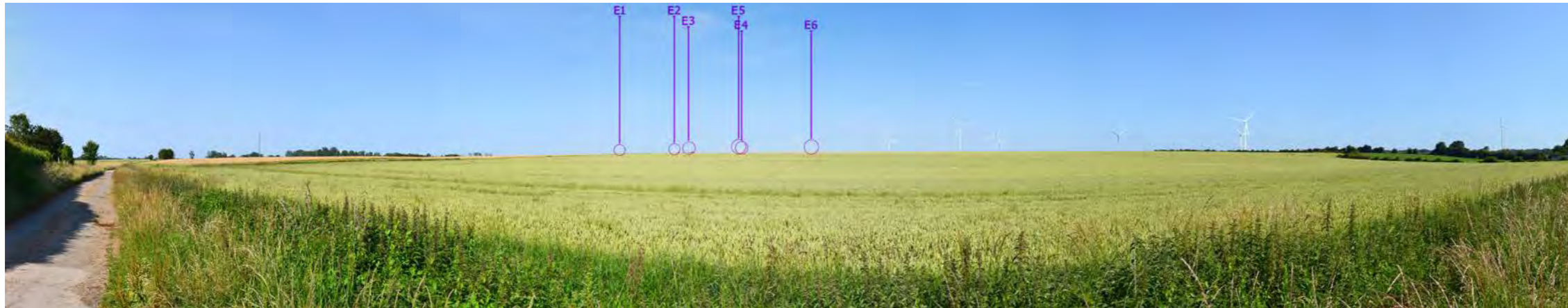
Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

- la relation visuelle du parc en projet avec les parcs du Mélier, de la Chaudes Vallées et du Bois des Margaines
- la perception depuis la sortie de bourg d'Offignies

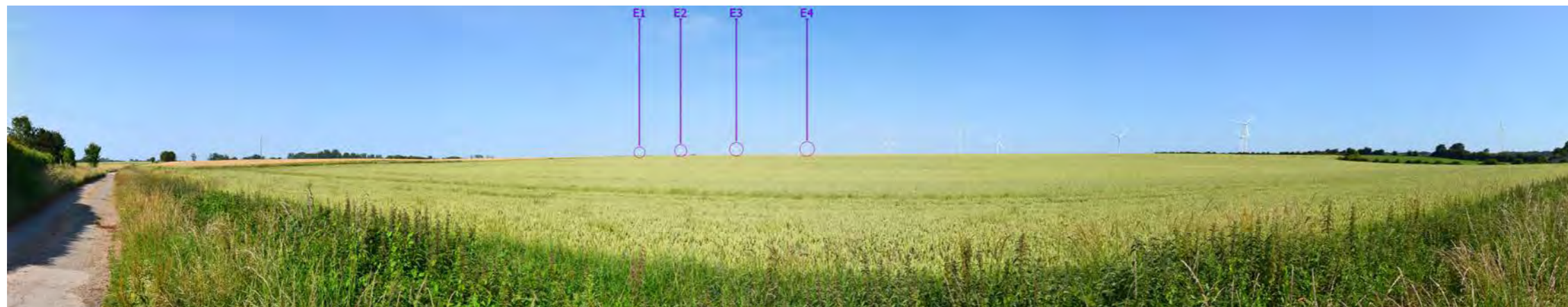
Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet de Beaucamps-le-Jeune apparaissent en arrière-plan des parcs de la Chaudes Vallées et du Bois des Margaines, tronquées par la courbe du relief. La variante n°1, en raison de son implantation en quinconce, crée un effet de chevauchement visuel et trouble la lecture des différents parcs. Les variantes n°2 et 3 présentant un alignement simple de quatre éoliennes, suivant la même orientation que les parcs existants, sont sensiblement similaires. Depuis ce point de vue, leur implantation est lisible et les interdistances semblent régulières. Un léger effet de chevauchement visuel est visible avec les parcs de la Chaudes Vallées et du Bois des Margaines, cependant, cela ne trouble pas la lecture des différents parcs.

Ainsi, les variante n°2 et n°3 sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

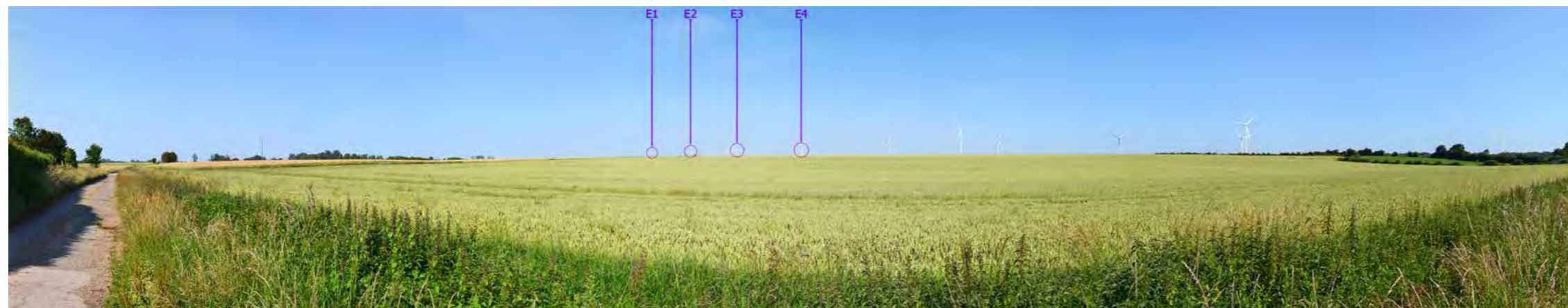
Variante 1



Variante 2



Variante 3



Photomontage comparatif n°5 : Perception depuis la frange ouest de Lignères-Châtelain

Point de vue n°24 dans le carnet de photomontages

Depuis ce point de vue, le regard s'ouvre sur le plateau agricole traversé par la RD 1029. Quelques boisements sont visibles au loin et filtrent partiellement certains parcs éoliens existants ou en instruction. Le parc éolien de Morvillers est le parc visible avec la prégnance la plus importante, il est implanté de manière parallèle à la départementale. Au loin, les parcs de la Chaude vallée, du Bois des Margaines et du Mélier apparaissent avec une prégnance faible. Depuis ce point de vue, leur implantation est lisible.

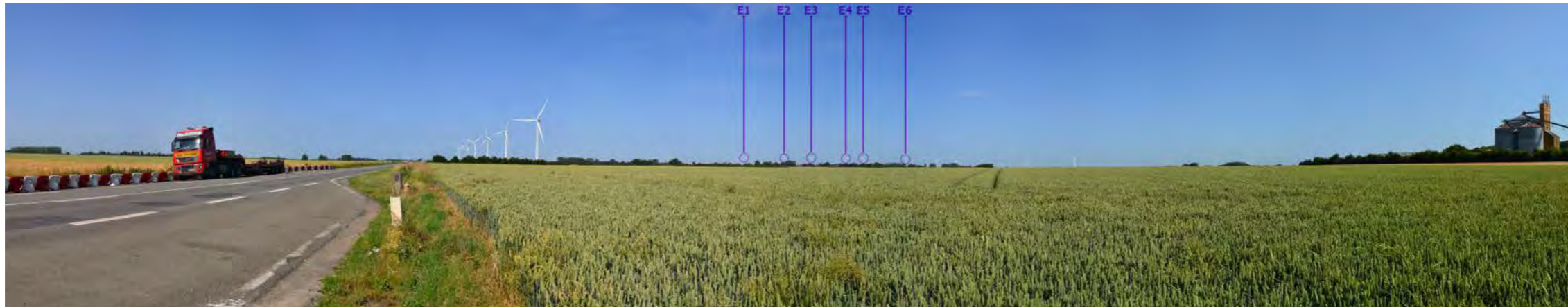
Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

- la relation visuelle du parc en projet avec les parcs de Morvillers, Bois des Margaines, Chaude Vallée et le Mélier
- la perception depuis la RD 1029

Depuis ce point de vue, l'implantation en quinconce des 6 éoliennes de la variante n°1 n'est pas visible. Le projet semble être implanté sur une ligne, suivant l'alignement des parcs existants. Cependant, du fait du nombre d'éoliennes, le renforcement du motif éolien dans ce paysage est plus important dans cette variante. Les variantes n°2 et n°3 s'implantent également visuellement selon une ligne de 4 éoliennes, qui suit la configuration des parcs existants proches. Ainsi leur lecture est facilitée et le renforcement du motif éolien est atténué.

Ainsi, les variante n°2 et n°3 sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

Variante 1



Variante 2



Variante 3



SCÉNARIOS

125

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE - VOLET PAYSAGER

2 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES

	V a r i a n t e s		
	1	2	3
Nombre d'éolienne	6	4	4
Hauteur totale éolienne	155 m	155 m	155 m
Géométrie entre éoliennes	Disposition en quinconce	Alignement simple	Alignement simple
Interdistances entre éoliennes	Interdistances relativement régulières	Interdistances relativement régulières	Interdistances relativement régulières
Distance du haut du versant de la vallée de la Bresle	280 m	360 m	450 m
Distance minimale à une habitation	~ 515 m (E04), frange sud Beaucamps-le-jeune	~ 640 m (E02), frange sud-ouest de Beaucamps-le-Jeune	~ 600 m (E02), frange sud-ouest de Beaucamps-le-Jeune
Bilan	Cette variante présente six éoliennes disposées en quinconce. Cette implantation est difficilement lisible dans le paysage avec des chevauchements visuels récurrents au sein du parc.	Cette variante présente une implantation linéaire qui suit la même orientation que les parcs existants à proximité ce qui facilite son intégration visuelle et amène une cohérence dans le développement du motif éolien. Ainsi, cette variante à 4 éoliennes s'inscrit lisiblement dans le paysage bien que des chevauchements visuels (au sein du parc ou avec les autres parcs proches) aient été identifiés.	Cette variante présente une implantation linéaire qui suit la même orientation que les parcs existants à proximité ce qui facilite son intégration visuelle et amène une cohérence dans le développement du motif éolien. Ainsi, cette variante à 4 éoliennes s'inscrit lisiblement dans le paysage bien que des chevauchements visuels (au sein du parc ou avec les autres parcs proches) aient été identifiés.

Les photomontages de comparaison des variantes ainsi que le présent tableau permettent de comparer les différents paramètres et résultats des trois variantes.

Cette démarche de choix de la variante est remis en perspective dans l'étude d'impact au regard des autres enjeux essentiels au projet : énergétique, acoustique, écologique, etc.

Au final, c'est la variante n°3 qui a été retenue.

IMPACTS PAYSAGERS

ARTICLE 3

PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS

A. ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN

La carte illustrée ci-contre met en évidence le lien direct entre la visibilité du projet éolien, la topographie et les boisements.

Le relief relativement peu ondulé au sud-est de l'aire d'étude, permet des vues lointaines en direction du projet. À l'inverse, au nord-ouest, le paysage est caractérisé par de multiples vallées et vallons, notamment la vallée de la Bresle passant dans la proximité immédiate du projet. Les vues sont alors souvent tronquées par le relief ou filtrées par la ripisylve ou la végétation de versant.

Il faut nuancer ces résultats qui sont théoriques puisque, dans la réalité, s'ajoutent de nombreux filtres visuels supplémentaires (petits boisements, haies, éléments bâtis et/ou micro-relief) qui ne peuvent être pris en compte à cette échelle.

Cette carte ne tient pas non plus compte de la prégnance liée à l'éloignement. En effet, au-delà du périmètre de l'aire éloignée, bien que des éoliennes soient théoriquement visibles, la prégnance est infime.

La carte présentée ci-contre est donc l'aire de visibilité théorique maximale du projet éolien.

NB : C'est la hauteur maximum du gabarit envisagé (soit 155 m en bout de pale) qui a été retenue pour le calcul de la ZVI (sur cette carte et les suivantes).

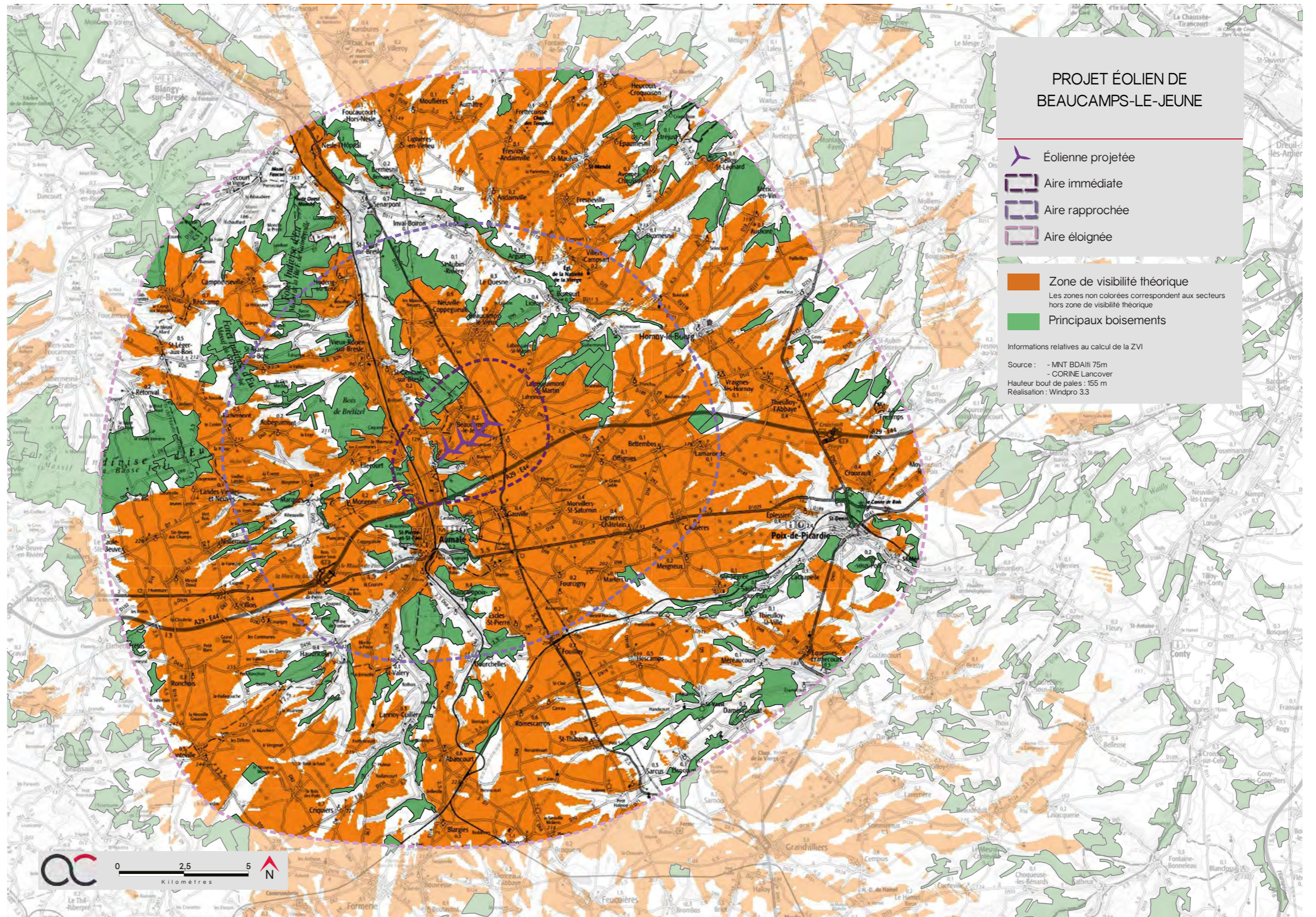


Figure 72 : Carte de visibilité théorique (binaire) du projet éolien